

Pierre GENEVIER
18 Rue des Canadiens, App. 227
86000 Poitiers
Tel.: 09 80 73 50 18 ; mob. : 07 82 85 41 63 ; Courriel : pierre.genevier@laposte.net.

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs
Mesdames et Messieurs les responsables syndicaux [M. Philippe Martinez (CGT), M. Laurent Berger (CFDT), M. François Hommeril (CFE-CGC), M. Eric Heitz (CFTC), M. Frédéric Souillot (FO), ...]

Poitiers, le 23 février 2023

Copie : M. Olivier Dussopt, Ministre du Travail, du Plein Emploi, et de l'Insertion.

Objet : La proposition de réforme des retraites du gouvernement ; **une alternative** à cette proposition de réforme ; la loi sur l'aide juridictionnelle (AJ) et les OMAS inconstitutionnelles ; ma proposition faite à l'ONU pour améliorer les systèmes d'AJ ; et la guerre en Ukraine. [PDF à : <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-dep-sen-ref-retraite-loi-AJ-FR-23-2-23.pdf>].

Chers Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,
Chers Mesdames et Messieurs les responsables syndicaux,

1. Suite (1) à la proposition de loi sur la réforme des retraites *étudiée* en ce moment, et (2) à mes courriers envoyés ces dernières années à l'ONU (...) et à 'vous' (les députés, sénateurs, et responsables syndicaux ou vos prédécesseurs) concernant (a) l'inconstitutionnalité de la loi sur l'AJ et des OMAS [lettre du 23-5-21 ([PJ no 5, no 54-62](#), EN [PJ no 5.2](#)), du 17-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#))], (b) ma plainte pour *crime contre l'humanité de persécution* lié à l'AJ malhonnête [du 10-2-21 ([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#)), 23-11-20 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#)), 10-7-20 ([PJ no 8](#), EN [PJ no 8.2](#))], et (c) **mes propositions faites à l'ONU** [notamment celles (a) pour développer un nouveau système d'AJ plus efficace et moins coûteux qui pourrait être utilisé par tous les pays qui le souhaitent, et (b) pour améliorer la gouvernance de l'Internet, lettres du 23-5-21 ([PJ no 5, no 82](#), EN [PJ no 5.2](#)) du 21-6-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), du 17-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)), et du 23-3-22 ([PJ no 1](#))], je me permets de vous écrire **(1) pour faire** quelques **brèves remarques** (a) sur la réforme des retraites très critiquée, (b) sur le lien entre cette réforme et la loi sur l'AJ malhonnête, (c) sur mes propositions faites à l'ONU pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, entre autres, et (d) sur la guerre en Ukraine ; **(2) pour pointer du doigt** des imperfections et faiblesses du système de retraite actuel ; et **(3) pour proposer une alternative** à la réforme des retraites proposée qui (i) améliorerait le fonctionnement du système de retraite par répartition et de *l'administration* qui le gère, (ii) diminuerait les coûts de fonctionnement du système de retraite et de cette administration, et (iii) atteindrait les objectifs du gouvernement tout en apportant des progrès significatifs pour les futurs retraités et la Société.

A. Les propositions et les objectifs de la réforme, les points de vue, et l'alternative possible.

1) Les positions de chacun sur la réforme.

2. Les principales propositions de la réforme sont : (a) le report de l'âge légal de départ (de 62 à 64 ans), (b) l'augmentation de la durée de travail pour toucher la retraite (de 42 ans à 43 ans), (c) la revalorisation des petites retraites pour ceux qui ont une carrière complète (85 % du Smic, soit 1200 euros), et (d) la fin progressive des régimes spéciaux qui a déjà commencé pour certains. Les objectifs sont, entre autres : (a) *de préserver le système redistributif*, (b) *de consolider nos régimes de retraite par répartition qui, sans cela, seraient menacés car nous continuons de financer à crédit le système*, et (c) *de garantir l'équilibre du système en 2030 avec un objectif de justice*. Les principales critiques sont : (a) la réforme est injuste et sévère car certains pauvres (un nombre significatif) meurt avant 62 ans (ou peu de temps après, selon ce qui a été justement dit dans la presse et les médias, je crois) et car, plus

généralement, l'espérance de vie des pauvres est inférieure à celle des riches (comme l'a mentionné M. Jadot, je crois, entre autres) ; (b) 'c'est une réforme brutale que rien ne justifie et qui va frapper l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et en particulier les plus précaires et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue' pour les syndicats, sauf le Medef qui a salué la réforme ; la droite (LR) semble satisfaite de la réforme, alors que la gauche trouve que c'est une régression sociale, et le RN est prêt à bloquer le texte. Personnellement, je pense que l'argument sur l'espérance de vie des pauvres qui est inférieure à celle des riches (fait que la réforme ignore), et le fait qu'un nombre significatif de pauvres meurt avant 62 ans (ou peu de temps après), sont des arguments sérieux qui établissent ou supportent au moins le fait que la réforme est sévère et injuste.

***** 2.1 Les différences d'espérances de vie** entre les différentes catégories socioprofessionnelles **sont une injustice grave** pour les personnes qui en sont victimes dont les présidents et gouvernements successifs sont responsables (en partie au moins), donc un gouvernement honnête ne peut pas faire une proposition de réforme des retraites qui n'adresse pas en même temps cette injustice et ne devrait pas faire payer les victimes de cette injustice, comme c'est le cas avec l'actuelle proposition de réforme du gouvernement (et M. Macron, qui a déjà fait un quinquennat, aurait du chercher à résoudre ce problème), même si ce n'est pas un problème facile à résoudre ; l'objectif de la proposition de réforme des retraites devrait donc être **au moins l'équilibre budgétaire, la justice et la diminution des différences d'espérances de vie entre les différentes catégories socioprofessionnelles**. ***

3. M. Hommeril (CFE-CGC), lui, dit que 'la réforme va coûter plus cher qu'elle ne rapporte', et il a probablement (ou peut-être au moins) raison car allonger l'âge légal de départ à la retraite ne garantit pas que les gens vont avoir un travail pendant les 2 dernières années de leur vie professionnelle et vont cotiser à l'Assurance retraite comme des actifs. En fait avec le chômage (historiquement) élevé en France et en raison des efforts faits par les entreprises pour se débarrasser des seniors le plus tôt possible, il est probable que beaucoup des personnes entre 62 et 64 ans seront au chômage, et coûteront de l'argent à l'état, même si la dépense n'est pas comptabilisée dans le budget de la retraite, mais dans le budget de l'assurance chômage ou du RSA [plus de 10 000 cadres de plus de 55 ans sont à l'ASS et au RSA en ce moment, et 100 000 sont au chômage, et 1,4 millions de personnes de plus de 50 ans sont inscrites à PE, je crois, [\(PJ no 10.5\)](#)]. Et pour ceux qui toucheront le revenu minimum, ils vivront dans la précarité pendant 2 ans avant de toucher la retraite, ce qui diminuera leur espérance de vie et diminuera le nombre de futurs retraités à payer [peut-être est-ce un des objectifs inavouables de la réforme]. Mais, je suis d'accord qu'**il est important** (1) de réformer le système, (2) de chercher à développer un système qui permette **d'atteindre l'équilibre** entre les recettes, les avantages indirectes (...) et les dépenses (ou de trouver des financements alternatifs intelligents), (3) d'encourager les gens qui le peuvent (et le veulent) à travailler plus longtemps (notamment en renforçant les mécanismes existants pour encourager à travailler plus longtemps dans certaines conditions), et (4) de prendre en compte la pénibilité du travail fait (etc.) et les autres informations affectant les conditions de vie (types de logement, biens, épargne, revenus, casier judiciaire,) et l'espérance de vie [santé, accidents, éducation, formation, la possession d'un animal de compagnie (qui diminue la mortalité par rapport aux personnes qui n'en ont pas, selon des études récentes, il semble)].

2) Les solutions pour résoudre les problèmes actuels du système de retraite.

4. Le gouvernement pense que cette réforme est **la seule** solution possible que l'on a, mais il y a, (peut-être ou) je pense, une solution alternative : **(1) qui encourage** les gens à travailler plus longtemps (**volontairement**) quand ils ont un travail et la santé pour le faire [un nombre significatif de personnes le font déjà sans encouragement ou avec

les encouragements du système actuel, donc on pourrait renforcer les mécanismes existants dans certaines circonstances pour convaincre plus de gens]; **(2) qui permette** (a) de diminuer la dépense (liée au paiement de la retraite) en prenant en compte le fait (i) que notre société est **très inégalitaire** (et injuste) et (ii) que les gens qui ont *profité* (dans le bon sens du terme) des inégalités durant leurs carrières et leurs vies pourraient participer plus à la recherche de l'équilibre du système (en ne touchant pas de retraite ou en touchant des retraite moins élevées), et **(b) d'apporter des avantages à la Société autres que le seul paiement de la retraite aux retraités** comme l'augmentation globale significative de l'espérance de vie (et de l'espérance de vie en bonne santé), et **la diminution significative** des différences (- des inégalités -) d'espérances de vie (...) entre les différents groupes socioprofessionnels ; et **(3) qui utilise** un système d'information amélioré et des technologies avancées comme l'intelligence artificielle **(a) pour prendre en compte plus d'informations** sur chacun des futurs retraités et améliorer les fonctionnalités et possibilités du système de retraite [par exemple la pénibilité du travail fait doit être prise en compte au niveau individuel, et de nombreuses autres informations doivent être collectée sur les conditions de vie (logement, biens, revenus,), sur la santé et les événements de la vie, sur le travail fait pendant le chômage, etc. voir section B 2)], et **(b) pour diminuer** significativement **le coût de fonctionnement** de notre système de retraite et **(c) pour réorganiser** les différents organismes de retraite (42 caisses de retraite ..., je crois).

5. **Pour corriger les inégalités** créées par nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...) très imparfaits, on pourrait imaginer de ne pas verser de retraite à quelqu'un qui a *profité* (dans le bon sens du terme) des inégalités générées par nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...); par exemple on pourrait dire que M. Arnault qui a accumulé plus de 100 milliards d'euros pendant sa carrière bien remplie, ne devrait pas toucher la retraite pour laquelle il a cotisé (même si ses cotisations de retraite lui donnent droit à une retraite significative sûrement) car 100 milliards d'euro s'est déjà suffisant pour vivre bien et confortablement (j'espère que vous et M. Arnault êtes d'accord avec moi sur ce sujet), mais, pour faire cela, il faut que notre système d'information des retraites nous donne pour chaque retraité **l'argent et la valeur des biens** qu'il a accumulé durant sa vie, et les revenus qu'il perçoit chaque année grâce à cet argent et ses biens [par exemple sur *mon relevé de carrière* ([PJ no 12](#)), il y a, pour chaque année, les emplois que j'ai eus ou pas, ou le chômage, les montants de salaires (retenus), et les trimestres obtenus, et **on pourrait ajouter des colonnes** donnant le montant des biens et de l'épargne accumulés et les revenus qu'ils génèrent chaque année,] pour savoir si la personne '*mérite*' (ou a le droit) de toucher la retraite après son départ en retraite (peut-être que cela existe déjà ou que certains milliardaires refusent de toucher leurs retraites par solidarité pour les pauvres ?). Si la situation financière de cette personne riche se dégrade, bien sûr elle pourrait alors toucher la retraite qu'elle aurait eu normalement s'il elle n'avait pas accumulé autant de richesse et de revenus annuels. Je vais revenir sur ce sujet de la correction des inégalités plus bas car, pour dessiner un système de retraite plus juste, on devrait prendre en compte beaucoup plus d'informations permettant (a) de corriger les inégalités créées par nos systèmes imparfaits (économique, justice, santé, éducation,) et (b) d'attribuer (des droits nouveaux) des trimestres et des cotisations à la retraite, entres autres.

6. **Pour diminuer les coûts de fonctionnement du système**, actuellement il y a **42 de caisses de retraite** (régimes de base et régimes complémentaires), et ces caisses font le même travail : elles collectent des cotisations de retraite et de retraite complémentaire, et elles reversent les retraites et les retraites complémentaires à leur adhérents ; la seule différence, il semble, est qu'elles ont des règles régissant la collecte des cotisations et l'attribution de la retraite différentes pour différents types de travailleurs. Le gouvernement a commencé à faire basculer certains régimes spéciaux vers le régime général (l'Assurance retraite) en faisant changer les règles régissant les nouveaux travailleurs rejoignant un régime particulier, mais, **si on améliore notre système d'information de**

retraite, on pourrait très bien (a) avoir **une seule** caisse de retraite (l'AR) qui gère **tous les retraités** (tous régimes confondus) et applique les règles des différents régimes, et (b) diminuer ainsi les coûts de fonctionnement du système de retraite dans son ensemble. De plus, vous avez sûrement entendu parlé de **ChatGPT** [l'intelligence artificielle qui écrit des dissertations de philosophie permettant à des écoliers peu scrupuleux d'obtenir un 17/20 sans faire d'efforts, et qui a passé (de justesse) un examen de droit dans une université du Minnesota], donc vous savez que l'on peut très bien imaginer que, à l'horizon 2030, on puisse utiliser des technologies avancées (AI,...) et un meilleur système d'information pour aider *l'Assurance retraite* : (a) à mieux évaluer l'espérance de vie (pour chaque type ou groupe de personnes et de retraités) ; (b) à calculer plus facilement (**de manière automatisé ou semi automatisé**) la retraite de chacun en prenant en compte un nombre important d'informations ; et, bien sûr aussi, (c) à diminuer le coût de fonctionnement de l'AR tout en améliorant le service rendu aux retraités et à la Société. Mais pour utiliser ces technologies avancées (AI,...), et diminuer les coûts de fonctionnement de l'AR, **on doit améliorer notre système d'information** et **collecter** plus d'informations sur chacun des futurs retraités tout au long de leurs vies [voir section B 2)].

*** **6.1** L'AR est **l'administration la mieux placée** pour devenir '**un expert national en espérance de vie**', et elle doit être *un expert en espérance de vie* pour bien faire son travail et pour être le plus efficace possible comme le prouve le principal objectif de la proposition actuelle de réforme des retraites, donc elle peut jouer un rôle capital (a) pour diminuer les différences (les inégalités) d'espérances de vie (...) entre les différentes catégories socioprofessionnelles, et, plus généralement, (b) pour faire progresser la Société dans plusieurs domaines [économique, emploi, justice, santé, éducation ..., et bien sûr aussi pour **aider à augmenter globalement l'espérance de vie** (et l'espérance de vie **en bonne santé**) ...], et, par là-même, (c) pour générer des revenus nouveaux et plus de cotisations, et des avantages et bénéfices **autres** que **le seul** paiement des retraites pouvant (éventuellement) justifier une dépense plus importante que les cotisations reçues (no 20-21.2). ***

B. L'exemple de mon cas particulier et des informations qui devraient ou pourraient être pris en compte.

7. *Mon relevé de carrière (PJ no 12)* est **très vide** ou **très haché** (comme certains disent) malheureusement [je suis né en 1960, donc j'aurais dû avoir droit à la retraite en 2022, mais je n'ai pas accumulé les 168 (ou 172) trimestres nécessaires pour partir à la retraite, à ce jour, car j'ai été victime de nombreuses **injustices graves** durant *ma carrière* qui a commencé (doucement) à 16 ans.], mais mon cas présente un intérêt particulier pour analyser la réforme des retraites, je pense.

1) Mon relevé de carrière très vide ou très haché et mes problèmes de carrière.

a) De 1977 à 1987, mes activités et revenus liés au tennis et de professeur de maths aux USA non pris en compte.

8. A 16 et 17 ans j'ai commencé à gagner de l'argent *en travaillant* comme éducateur de tennis un soir par semaine, comme livreur pendant l'été, et comme joueur dans les tournois de tennis ; et je pense que l'argent que j'ai gagné avec le tennis à partir de 18 ans était suffisant pour me donner droit à des trimestres (2 trimestres peut-être à 18 et 19 ans, et 4 à partir de 20 ans) comptant pour la retraite, mais pas suffisant pour être redevable de l'impôt sur le revenu. J'étais en quelques sortes **un apprenti** moniteur et joueur de tennis entre 16 et 19 ans ; puis joueur semi-professionnel de bas niveau et moniteur diplômé après, mais mes revenus liés au tennis (**de 1980 à 1985**, plus un travail de professeur de maths durant mes 2 dernières années d'université **de 1985 à 1987**) m'ont permis de payer **seul** (toutes) mes études aux USA, donc c'est quand même **significatif** quand **on sait que**, en France, c'est l'état qui paye la plupart des études universitaires des étudiants (le salaire des professeurs ...), **et que** cela a permis à l'état

de faire une économie. La prise en compte de ces revenus aujourd'hui pourrait me permettre d'obtenir **18 trimestres de plus** ([PJ no 12.2](#)), mais, à ce jour, l'AR ne les a pas pris en compte et ne les a même pas ajoutés *au relevé de carrière*, alors que, même si ces revenus et ces emplois ne me donnaient pas droit à des trimestres à ce jour, (ils le devraient et) ils devraient au moins être notés sur *le relevé de carrière* car ils mettent en avant **une activité professionnelle** importante, et donc l'existence (ou presque l'existence) d'une carrière longue (puisque la carrière longue n'existe que si la personne commence à travailler à 14 ans ou 16 ans je crois).

b) De 1987 à 2001, mon licenciement illégal du CG91 en 1993, la procédure au TA, et mon projet de chômeur.

9. [J'ai parlé en détail de mon licenciement du CG91 dans ma plainte à la CPI du 10-2-21 ([PJ no 6, no 21-39.1](#), EN [PJ no 6.2, no 21-39.1](#)) et dans la lettre du 17-11-14 ([PJ no 31, no 46-51](#)) et la requête du 8-9-23 ([PJ no 16.1](#)), donc ici je résume l'affaire seulement.] **En 1993**, j'ai été licencié illégalement du Département de l'Essonne et **menacé d'avoir des problèmes pour le restant de ma vie** ... [je développais un système informatique pour gérer les frais de déplacement et le président du département et d'autres politiciens fraudaient sur les frais de déplacement...]; **puis en 1998**, j'ai obtenu un jugement en ma faveur du TA de Versailles ([PJ no 16.6](#)), mais le Département (M. Berson, M. Mélenchon, ...) a refusé de payer la compensation accordée et a fait appel **sans raison honnête**, puis il a triché pour me voler le jugement en appel avec l'aide de la CAA malhonnête et de **l'AJ et des OMA malhonnêtes** [voir requête récente au TA de Versailles du 8-9-23 ([PJ no 16.1](#)) pour essayer d'obtenir la reconstitution de ma carrière de 1993 à 2022, voir plus bas no 16-17, et voir plainte à la CPI ([PJ no 6, no 21-39.1](#), EN [PJ no 6.2, no 21-39.1](#))]. Après ce licenciement de 1993, j'ai travaillé sur **un projet de chômeur** [comme l'ANPE (Pôle Emploi de l'époque) demandait de le faire] qui m'a amené à présenter en 1997 *une proposition de projet pour améliorer le transfert et l'intégration des données statistiques au niveau mondial* dans un programme européen [la proposition ([PJ no 9.1](#)) et les lettres d'experts et de politiciens soutenant le projet ([PJ no 9.2](#) et [PJ no 9.3](#))] ; et j'ai aussi fait beaucoup de travail de 1998 à 2001 pour me défendre en justice [au TA, à la CAA, au CE puis à la CEDH], voir plainte à la CPI ([PJ no 6, no 21-39.1](#), EN [PJ no 6.2, no 21-39.1](#)) ; mais (a) le licenciement illégal, (b) la procédure en justice, (c) le travail fait pour défendre mon cas en justice, (d) mon projet de chômeur, et (e) la proposition présentée dans un programme européen, **n'apparaissent pas sur le relevé de carrière** ([PJ no 12](#)), **alors que ce sont des informations importantes** qui mettent en avant **le sérieux** de ma recherche d'emploi, et **le travail de chômeur important** (pour tout le monde) **et très dur** que j'ai fait pendant de nombreuses années (parfois en parallèle de mes emplois comme mon emploi en Allemagne chez Reuters de 1994 à 1996).

***** 9.1 La Société** (incluant les employeurs, bien sûr) **a besoin** que les chômeurs (demandeurs d'emploi) **fassent bien leur travail de chômeur** à savoir : **(1) chercher du travail** (contacter des employeurs, envoyer des candidatures, lire les offres d'emplois, faire des recherches sur les employeurs potentiels), **(2) travailler sur le projet de chômeur** (c'est à dire **avoir un plan** pour retrouver du travail et pour se rendre utile à la société ou aux employeurs potentiels des domaines d'activités recherchant les compétences et qualifications du chômeur), **(3) se former** si nécessaire (pour s'adapter au besoin du marché du travail ...), **(4) résoudre** les problèmes qui les (les chômeurs) empêchent de retrouver du travail [cela peut être : (a) faire les procédures en justice nécessaires pour dénoncer un licenciement illégal qui cause un grave préjudice, (b) faire une cure de désintoxication si un problème de drogue ou d'alcool empêche le chômeur de retrouver un travail, (c) ou apprendre à lire et à écrire pour certains ...]. Donc la Société verse des allocations chômage dégressives (puis l'ASS ...) pour permettre aux chômeurs de faire ce travail important dans de bonnes conditions (ou disons les meilleurs conditions possibles), et encourage (force même) les chômeurs à suivre les directives recommandées. Mais, en ce moment, elle (la Société y compris les employeurs) ne valorise pas beaucoup (ou pas du tout), - ou même

ne prend pas (du tout ou pas beaucoup) en compte, - à tort - **ce travail de chômeur** (le projet professionnel, ...), je le sais, et j'en suis un bon exemple, je pense. Cela devrait changer, et pas seulement au moment de la retraite, et pour cela il faudrait documenter ce travail et enregistrer le travail fait [on demande aux gens de garder leurs bulletins de salaire, et on devrait leur demander de garder des traces de leur travail de chômeur, de leur projet professionnel, ou plutôt leur proposer de le sauvegarder dans les bases de données de l'Assurance retraite (AR) ; et l'AR devrait collecter aussi tous les bulletins de salaires et autres informations pertinentes.]. Et, bien sûr, au moment de la retraite et durant la vie, **prendre en compte ce travail** peut aider (1) à corriger des injustices, et (2) encourager les chômeurs à faire leur travail de chômeur bien ou mieux. ***

*** **9.2 La Société a aussi besoin** que les personnes victimes d'une injustice ou d'une infraction (d'un délit,) la (ou les) dénoncent devant la justice car cela permet de faire progresser la Société [un exemple récent de cela est le fait que la Société encourage les femmes à se plaindre des violences sexuelles et autres dont elles sont victimes pour aider la Société à progresser dans ce domaine], donc c'est dans l'intérêt de la Société d'encourager ce comportement, et un moyen de le faire est de reconnaître que le travail juridique (et autres) fait pour dénoncer une injustice devant la justice, est équivalent à un travail donnant droit à des trimestres et éventuellement à des cotisations de retraite aux yeux de l'Assurance retraite (si c'est fait pendant le chômage ou une période d'inactivité ou une période d'activité donnant peu de cotisations à la retraite). Et le fait que l'on gagne ou perde l'affaire ne devrait **pas être le seul** élément qui entre en jeu dans l'attribution des trimestres ou cotisations (en raison des imperfections du système de justice...). Mon cas montre bien que des fois on n'a pas d'autres choix que de se battre en justice, et que l'on a pas forcément un avocat pour faire le travail à notre place (ou que parfois on ne peut pas utiliser un avocat), et cela peut être très handicapant pour la recherche d'emploi, alors que c'est capital pour le progrès de la Société. ***

c) De 2001 à 2011, la période vide liée à ma demande d'asile politique aux USA.

10. Ensuite, *le relevé de carrière* ([PJ no 12](#)) a un grand vide de 2001 à 2011 ; période durant laquelle j'ai demandé l'asile politique **en Suisse** (de août 2001 à fin janvier-début février 2002, demande rejetée), puis **en Belgique** (de début mars 2002 à fin mars 2002, demande rejetée), et enfin **aux USA** le 15 mai 2002, demande qui a été accordée (je l'ai su le 5-9-2002), et ensuite je suis resté aux USA jusqu'au 3 février 2011 (les allocations de réfugié et le revenu minimum que j'ai reçus ne donnaient pas droit à des cotisations de retraite aux USA comme le fait l'ASS en France). J'ai rencontré de nombreuses difficultés aux USA ([PJ no 12.6](#)), on m'a donné le statut de réfugié, et l'aide financière et la protection médicale qui vont avec, mais **pas l'aide au logement**, donc toute l'aide financière est partie très vite [et j'ai été constamment envoyé à la rue (17 fois de juillet 2002 à novembre 2003) ou sans endroit pour cuisiner jusqu'en 2008 (...)] ; puis, ensuite, je me suis fais renverser par une voiture d'abord (bras cassé, plâtre pendant 4 mois...), puis je suis tombé malade (problème cardiaque, ...) en raison des conditions de vie difficiles. J'ai donc fait **un travail juridique énorme** dès mon arrivée là-bas et jusqu'à mon départ car je me suis battu : devant le service de l'immigration (1) pour obtenir la statut de réfugié ; puis au TA (de décembre 2002 à mars 2003) (2) pour obtenir l'aide au logement qui va avec l'aide aux réfugiés, et plusieurs mois d'aide aux réfugiés que l'on aurait du me payer ; puis au tribunal judiciaire (de l'état et fédéral, et devant la juridiction pénale aussi un peu) de 2004 à 2011 (3) pour obtenir des compensations financières pour le préjudice subi à cause des graves fautes commises [aussi, après que je suis tombé malade en 2004, je me suis aussi battu au TA, puis au tribunal fédéral contre la Sécurité Sociale pour obtenir l'indemnité liée aux arrêts maladies de longue durée]. Ce travail juridique énorme a été fait **parfois** dans des conditions difficiles car, à certaines périodes, j'étais très malade, et car je n'ai obtenu l'aide au logement **qu'en 2008**.

11. (a) Ce travail juridique important, (b) mes conditions de vie difficiles, et (c) mes problèmes de santé graves **n'apparaissent pas** sur *le relevé de carrière* ([PJ no 12](#)), **alors que** le travail juridique était difficile à faire et

stressant, rentrait dans le cadre de mes responsabilités et met en avant une activité professionnelle significative (et qui devrait être pris en compte, no 9.2 plus haut), et **alors que ces différents éléments** affectent ou peuvent affecter l'espérance de vie et mettent en avant une activité professionnelle **pénible** (je l'ai décrit brièvement à l'AR). Aussi, en parallèle du travail juridique que j'ai fait, j'ai continué à défendre mes propositions devant l'ONU et le Congrès américain, et à travailler sur mon projet de chômeur. J'ai notamment fait des propositions sur la gouvernance de l'Internet en 2005 ([PJ no 48.3](#)) et des propositions plus générales dans le cadre d'une candidature au poste UNSG en 2006 ([PJ no 48.2](#)) et de celle de 2011 ([PJ no 48.1](#)) ; et c'est grâce à ce travail difficile que j'ai pu faire les propositions faites dans ma candidature au poste de UNSG de 2016 (**no 16 ici**), et dans ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 5](#)). Faire ces propositions (1) représente un travail important, et n'est possible (a) que si on a une bonne connaissance des sujets concernés et du travail fait par l'ONU [voir par exemple la liste des rapports récents de l'ONU utilisés dans la lettre du 23-5-21 (**pièces jointes du no 90 à 109**)], et (b) que si on a une expérience professionnelle importante dans les domaines concernés (ici les domaines de l'Internet, de la justice, du développement de systèmes informatiques, ...), (2) **fait** (ou peut faire) **partie** de ma responsabilité de demandeur d'emploi, et (3) est donc une preuve du sérieux de ma recherche d'emploi qui devrait être prise en compte par la Société et l'AR.

d) Du 4-2-11 à ce jour, mon retour en France, la procédure contre PE, la procédure pénale et le chômage.

(1) De 2012 à 2015, la procédure contre Pôle Emploi (PE) utilisant mon statut de réfugié.

12. En revenant des USA, le 4-2-11, Pôle Emploi (PE) a refusé de me payer l'ASS, donc j'ai fait une procédure contre PE au TA de Poitiers dans laquelle j'ai utilisé mon statut de réfugié (a) pour obtenir le paiement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à partir de mon retour le 7-2-11, et (b) pour obtenir l'ASS de 2001 à 2011 comme compensation minimum du préjudice subi à cause de mon obligation d'aller me réfugier aux USA (voir [PJ no 15.2](#)). Dans sa décision du 17-7-13 ([PJ no 15.1](#)), le juge a utilisé mon statut de réfugié pour accorder l'ASS à partir du 7-2-11, mais il n'a pas explicitement (seulement implicitement, je pense) abordé la question de la réparation du préjudice minimum subi (le paiement de l'ASS de 2001 à 2011 et des cotisations de retraite liées) car je n'avais pas pu *faire régulariser* ma requête par un avocat après sa demande (voir demande de régularisation, [PJ no 15.3](#)), et PE n'a pas voulu payer cette compensation minimum. J'ai donc perdu **50 000 euros** environ et 10 ans de cotisations à la retraite (**38 trimestres, relevé de carrière, [PJ no 12](#)**) **à cause de l'AJ et d'OMAs malhonnêtes et inconstitutionnelles**. J'ai fait appel à la CAA, et j'ai dénoncé l'inconstitutionnalité de l'AJ et implicitement **des OMAs** dans une QPC qui a été rejetée injustement, donc je suis allé aussi devant le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, mais ils ont triché pour ne pas juger la QPC sur le fond comme on va le voir à no 13-14.

***** 12.1 Les obligations du ministère d'avocat (OMAs) sont très malhonnêtes ; elles représentent *une rente donnée* aux avocats, par exemple chaque fois que l'état compense une injustice à une victime, un avocat doit régulariser la requête faite aux juges et toucher une commission (!), même si vous avez fait l'ENA et 8 ans de droit à l'université, et vous pouvez expliquer votre situation clairement aux juges. Il est évident que c'est toujours (ou presque toujours) mieux d'être aidé par un avocat quand on se présente devant la justice, donc on n'a pas besoin de créer des OMAs, les gens chercheront toujours (s'ils le peuvent) à obtenir l'aide d'un avocat, mais, si par hasard ils ne peuvent pas et se retrouvent seuls devant la justice, et expliquent les choses du mieux qu'ils le peuvent, alors les juges, **qui sont aussi des experts en droit**, devraient pouvoir accorder une compensation si la loi le permet, au lieu d'être empêché par une OMA (comme cela s'est passé dans mes affaires). Les OMAs ont pour seul but d'apporter des **avantages indus aux avocats**, de faciliter la **corruption de la justice** (à tous les niveaux), **de voler les pauvres et de faire gagner** de l'argent à l'administration et autres adversaires des pauvres. Et l'**AJ malhonnête**, qui donne aussi des avantages indus aux**

avocats, **permet de créer les OMA**s. Vous devriez dénoncer cela, en plus d'encourager le développement d'un nouveau système d'AJ plus honnête, plus efficace et moins coûteux et qui aide vraiment les pauvres .***

(2) En 2015, la fraude du Conseil constitutionnel (CC) et du Conseil d'État (CE) pour ne pas juger la QPC sur le fond.

13. La QPC présentée à la CAA, puis au CE et enfin au Conseil constitutionnel ([PJ no 13.6](#)) était dirigée (a) contre les 3 articles de la loi sur l'AJ permettant de calculer les montants de rémunération des avocats, et, implicitement, (b) contre les OMA (puis explicitement devant le Conseil constitutionnel, CC). Le CC a demandé *au premier ministre* de répondre à la QPC (de défendre la loi), et au requérant, moi ici, de présenter des observations sur la mise en œuvre '*des conditions et limites dans lesquels les effets que la disposition (la loi critiquée) a produits sont susceptible d'être remis en cause*', en clair de dire quelles pourraient être les conséquences de l'abrogation de ces 3 articles de la loi sur l'AJ, donc, bien sûr, j'ai d'abord expliqué que l'abrogation des 3 articles critiqués devrait entraîner : **(1) l'abrogation (a) de la loi sur l'AJ** tout entière (car ces 3 articles sont le cœur de la loi, et car la rémunération des avocats n'est pas le seul problème de l'AJ qui affecte la qualité du service rendu aux pauvres par les avocats, et car les pauvres sont aussi volés au niveau du BAJ, no 22), et aussi **(b) des OMA**s, au moins tant qu'un nouveau système d'AJ plus honnête n'est pas mis en place (**car les OMA sont inconstitutionnelles quand l'AJ est inconstitutionnelle**) ; et **(2) la compensation des préjudices** subis par les victimes (de l'AJ et des OMA malhonnêtes), les pauvres (et autres), en donnant des exemples de types de décisions de justice qui pourraient être annulées, et des exemples concrets de cas, comme ma procédure de licenciement contre le CG91 [dans laquelle l'AJ et des OMA malhonnêtes ont été utilisés pour me voler le jugement du TA de 1998, no 9], ma procédure contre PE [dans laquelle l'AJ et des OMA malhonnêtes m'ont empêché de toucher 10 ans de paiement de l'ASS (50 000 euros environ) plus les cotisations de retraite liées, no 12], et no 15.

14. Le représentant du premier ministre a répondu, et j'ai critiqué cette réponse, donc le CC avait tous les documents et arguments nécessaires au jugement de la QPC sur le fond, mais (1) les arguments du premier ministre étaient faibles, je pense, ou au moins pas suffisants pour juger la loi conforme à la Constitution, et (2) les conséquences de l'abrogation de la loi sur l'AJ étaient importantes et coûteuses, notamment en raison de l'abrogation automatique et liée des OMAs, et de la compensation des nombreuses injustices causées aux victimes de l'AJ et des OMA (pauvres), donc le Conseil C. a décidé de tricher pour **ne pas** avoir à juger que (les 3 articles critiqués de la loi et) la loi sur l'AJ (et les OMA) est (sont) inconstitutionnelle (s) ou non conforme (s) à la Constitution [il a prétendu que ma QPC avait été transmise au Conseil C. après que le CE ait pris sa décision sur mon pourvoi, ce qui était faux, bien sûr; la QPC avait été transmise au CC 5 semaines avant la décision du CE, qui en plus **n'aurait jamais dû** rendre sa décision avant que le Conseil C. ne rende sa décision sur la QPC (car, entre autres, le CE utilisait une OMA potentiellement inconstitutionnelle pour rejeter mon pourvoi ; il aurait dû attendre la décision du CC (1) pour être sûr que cette OMA était conforme à la Constitution avant de l'utiliser ou (2) pour ne pas l'utiliser si elle était jugée non conforme à la Constitution !) ; et, en plus, le CE a triché pour rejeter ma demande d'AJ dans cette affaire pour pouvoir utiliser l'OMA pour rejeter le pourvoi.]. Là encore ce travail difficile et utile à tous (**PJs no 110-123**) **n'apparaît pas** sur *le relevé de carrière* ([PJ no 12](#)), pourtant il met en avant une activité professionnelle importante, et, bien sûr, il supporte le bien-fondé des propositions de mon projet professionnel [j'en ai parlé à PE plusieurs fois, mais cela ne m'a pas aidé, alors que c'est le rôle de PE d'aider les demandeurs d'emploi à élaborer et à réaliser leurs projets professionnels, voir no 17.].

*** **14.1** Dans mon affaire pénale de 2011 à 2020 (no 15), la Cour de cassation a fait la même chose (que le CE et CC), elle a triché (!) ; j'ai présenté plusieurs QPC sur l'AJ (principalement et injustement jugées irrecevables), seule la dernière QPC à été jugée sur le

fond, et la CC a prétendu (principalement) que *‘la question n’était pas sérieuse (et donc que l’AJ n’était pas inconstitutionnelle) parce que l’objectif de la loi sur l’AJ était (est) de garantir le droit à un recours effectif devant la justice’*; je suis sûr que vous comprenez que cet argument est ridicule, et, en plus, il vient des plus hauts juges de l’ordre judiciaire (voir [PJ no 2, no 36, 47](#)). ***

(3) De 2011 à ce jour, la procédure pénale contre le CA (...) et les mensonges et tricheries des procureurs, des juges (...).

15. A partir de 2011, j’ai aussi été obligé de faire une procédure pénale pour une usurpation d’identité [quelqu’un a fait un crédit **le 11-5-87** en mon nom sans mon accord quand j’étais aux USA (pour faire mes études), voir le détail de cette affaire dans [PJ no 7, no 31-55](#)]; et, j’ai été victime de l’hostilité des juges, greffiers ... dans cette procédure pénale que j’ai commencée en janvier 2012 [c’est normalement une procédure relativement simple (pour faux et usage de faux contre X...), mais là mon adversaire, le Crédit Agricole (et une de ses filiales), a d’abord **refusé de m’envoyer le dossier de crédit** (fait en mon nom sans mon accord) quand je lui ai demandé; puis, après que j’ai porté plainte, **il a détruit le dossier** pour faire disparaître les preuves les plus évidentes que je n’avais pas fait ce crédit, ce qui était un nouveau délit, *une entrave à la saisine de la justice*, donc la procédure s’est compliquée significativement !]. Dans cette procédure, les procureurs, les juges d’instruction, et autres juges, les avocats désignés, et les greffiers ont triché et menti sur tout (le droit, les faits,) pour me faire perdre la procédure et ***pour me harceler moralement*** pendant **plus de 8 ans** (principale **cause de mon cancer**), et aussi pour empêcher la transmission d’une autre QPC sur l’AJ au Conseil C. en utilisant un argument absurde [no 14.1]. Ensuite, j’ai présenté une (5) requête (s) à la CEDH sur cette affaire qui a (ont) été rejetée (s) injustement (PJ de 51 à 75), et la plainte à la CPI (...). Le travail difficile, complexe et stressant fait dans cette procédure n’apparaît pas, non plus, *sur le relevé de carrière*, **alors qu’il** représente un travail important (qui demande d’avoir des connaissances approfondies sur les sujets liés à ce genre de fraudes, voir par exemple, observations sur avis fin information, [PJ no 64](#)) qui faisait partie de mes responsabilités, et a été fait (pour une partie) dans l’intérêt de tous (pas seulement moi), **alors qu’il** m’a empêché de retrouver un travail, et **alors qu’il** est une des causes principales de mon cancer et a donc affecté (ou probablement affecté significativement) l’espérance de vie [je ne parle pas des plaintes que j’ai présentées, en parallèle, pour dénoncer les comportements et décisions malhonnêtes des avocats, juges, BAs (...), infructueuses; de la [demande d’enquête administrative](#) à Mme Belloubet, 2019 (...)].

(4) De 2011 à ce jour, mon travail de chômeur, mes candidatures, et mes propositions envoyées à l’ONU (...).

16. Bien sûr, en parallèle du travail juridique fait depuis 2011 que je viens de décrire, j’ai aussi travaillé sur mon projet de chômeur, j’ai recherché un emploi (même si j’ai été très handicapé dans ma recherche d’emploi, évidemment), et j’ai défendu mes propositions devant l’ONU, le Congrès américain et les responsables politiques en France [(a) création d’une nouvelle IO pour gouverner l’Internet, (b) développement d’un nouveau système d’AJ qui pourrait être utilisé par tous les pays qui le souhaiterait ..., ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 5](#))], ce qui représentait aussi un travail difficile à faire (demandant de faire beaucoup d’efforts et de recherche dans de nombreux domaines). De 2014 à 2022, j’ai notamment écrit de nombreux courriers (1) aux députés et sénateurs, et aux gouvernements français successifs [pour décrire les problèmes de la loi sur l’AJ, et puis pour présenter mes propositions sur la gouvernance de l’Internet et l’amélioration des systèmes d’AJ en France et dans le monde (voir, entre autres, les PJs du no 20 à no 31)]; et, bien sûr aussi, (2) à l’ONU et (3) au Congrès américain, y compris une candidature au poste de UNSG en 2016 ([PJ no 41](#), et les lettres liées aux pièces du no 40 à 48), au poste de CITO en 2020 ([PJ no 7](#)), et au poste de Envoyé du UNSG pour les technologies en 2022 ([PJ n 3.3](#)). L’absence de réponse de l’ONU et de l’Union Européenne ne veut pas dire que ces propositions sont absurdes; et l’absence de réponse de M. Macron ou de vous-même les députés et sénateurs ou de vos prédécesseurs (et de PE) ne veut pas dire non plus que ces propositions sont absurdes **ou que la loi sur**

l'AJ et les OMA **sont conformes** à la Constitution, au contraire. Là encore, le travail difficile et important que j'ai fait sur mon projet de chômeur et sur l'AJ **n'apparaît pas** sur *le relevé de carrière*, et n'est pas pris en compte, alors qu'il met en avant une activité professionnelle importante, il faisait partie de mes responsabilités de demandeur d'emploi, **et il était fait dans l'intérêt de tous** (pas seulement moi).

*** **16.1** Les absences de réponses de M. Macron et de la part des députés et sénateurs veulent dire (1) qu'il y a un effort évident qui est fait, - et un consensus politique -, (a) pour dissimuler la malhonnêteté (l'inconstitutionnalité) de l'AJ et des OMA aux français (...), (b) pour maintenir le système d'AJ malhonnête, (c) pour continuer à voler les pauvres qui se présentent devant la justice, et (d) pour me harceler moralement ... [ce genre de fraude arrive comme l'ancien Président du Conseil constitutionnel l'explique dans un de ses speeches : *'Au demeurant, nul n'ignore que, parfois, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas conformes à la constitution que certaines lois ne sont pas déférées au Conseil. En particulier, tel est le cas lorsque l'inconstitutionnalité repose sur un consensus et qu'aucun de ceux qui, en l'état des textes, peuvent saisir le Conseil ne se hasarderait à prendre le risque d'une censure. L'amour du pur droit pèse parfois peu face aux réalités politiques, surtout quand la paix sociale est en cause. Qui voudrait juger l'injure faite à la constitution, lorsque chacun s'en accommode'*], et (2) qu'un crime contre l'humanité de persécution est commis.

*** **16.2** En 2019, j'avais notamment écrit à Mme Moutchou (avocate) et M. Gosselin, qui écrivaient le rapport sur l'AJ de 2019, et aux autres députés (...) ([PJ no 20](#), [PJ n 21](#)) pour leur expliquer pourquoi l'AJ est inconstitutionnelle et comment le Conseil d'état et le Conseil constitutionnel avait triché pour ne pas juger ma QPC sur le fond, mais ils n'en avaient pas parlé dans leur rapport (!); alors qu'ils auraient dû (a) en parler puisqu'ils ont soi-disant interrogé des utilisateurs de l'AJ (des pauvres) pour écrire leur rapport, et (b) commenter les accusations que je portais et **les commentaires bien documentés** et utiles que je présentais (1) car les accusations étaient et sont toujours graves (!) et (2) car des (plus de 14) millions de pauvres sont victimes de l'AJ malhonnête. Ce refus d'en parler est une fraude honteuse, et la commission d'un crime contre l'humanité de persécutions. ***

e) Les demandes de mise jour de mon relevé de carrière, et les procédures en justice liées.

(1) La procédure de mise à jour de relevé de carrière, et la procédure contre PE.

17. A partir de octobre 2021, le processus de mise à jour du relevé de carrière a été initié par l'Assurance retraite (AR), donc j'ai envoyé une description détaillée de ce que j'ai fait pendant les périodes vides **de 1977 à 1987** (mes activités liés au tennis, et de professeurs de maths), **de 1993 à 1998** (le licenciement illégal du CG91, le chômage rémunéré non pris en compte), **de 1999 à 2001** (mon inscription comme travailleur indépendant pour ne pas toucher le RMI après le paiement d'une petite partie de l'indemnité de licenciement accordée par le TA de Versailles en 1998), **de août 2001 à février 2011** (mes demandes d'asile en Suisse et Belgique rejetées, et celle aux USA accordée, et les problèmes rencontrés aux USA), et **de février 2011 à 2022** (le chômage, la plainte pour crime contre l'humanité ...), mais l'AR n'a pas pris en compte mes explications et les décisions du TA de Versailles de 1998 ([PJ no 16.6](#)) et du TA de Poitiers de 2013 ([PJ no 15.1](#)); et n'a pas accordé de trimestres pour mes activités liées au tennis (no 8); et **elle est restée très vague** dans sa décision du 16-5-22 et n'a donné aucun argument juridique ou de fait pour rejeter les demandes faites.

17.1 **En parallèle**, j'ai aussi demandé (à nouveau, no 12) à **Pôle Emploi (PE)** d'accorder l'ASS de 2001 à 2011 sur la base de la décision du TA de 2013 (recours hiérarchique, [PJ no 13.5](#)), mais ils ont refusé ([PJ no 13.4](#)). Puis, avant de présenter une requête au TA, j'ai fait une procédure en référé (utilisant les difficultés que j'ai à faire soigner mon cancer en raison, entre autres, de ma pauvreté), qui a été rejetée pour une raison **de forme** (douteuse), alors (a) que cette procédure n'a pas besoin d'avocat, (b) que l'objet était juste **d'interpréter** le jugement de 2013 et de dire s'il me donne droit à l'ASS entre 2001 et 2011 ([PJ no 14.2](#)), et (c) que le jugement sur **le fond** du référé aurait évité la présentation de la requête sur le même sujet et fait gagner du temps à tout le monde. Alors j'ai déposé **une requête** au TA le 21-6-22 ([PJ no 13](#)), que **PE n'a pas opposée**; donc, le 16-1-23 ([PJ no 14.2](#)), j'ai demandé à M.

Bassères de ne pas attendre la décision du TA et de prendre en compte le fait que je suis déjà allé en justice sur ce sujet (et que les juridictions suprêmes ont triché, voir no 13-14) pour accorder le paiement de l'ASS de 2001 à 2011 et me permettre d'avoir de l'argent rapidement pour soigner mon cancer et pour m'aider à défendre mes propositions à l'ONU, mais il (le cabinet de M. Bassères,) a répondu le 23-2-23 ([PJ no 13.7](#)) 'qu'*aucune nouvelle décision sera prise sans la présentation du jugement du tribunal administratif*. Je ne pense pas que ce soit une décision honnête, Pôle Emploi et l'État **prennent avantage** de l'inconstitutionnalité de l'AJ et des OMAs et *du crime contre l'humanité de persécution* lié à l'AJ malhonnête, et pourraient me tuer (avec la progression rapide du cancer).

(2) La procédure contre le Conseil départemental de l'Essonne (G91).

18. En parallèle, le 16-5-22 ([PJ no 16.5](#)), j'ai aussi demandé au Conseil départemental de l'Essonne (CG91) **de reconstituer ma carrière de 1993 à 2022** (paiement des salaires perdus moins les revenus de toute nature sur cette période, et des cotisations de retraite liées) **sur la base** de la décision du TA de Poitiers du 17-7-13 ([PJ no 15](#)) et de mon statut de réfugié, mais le CG91 n'a pas répondu ; donc j'ai présenté une requête au TA de Versailles le 8-9-22 ([PJ no 16.1](#)) pour obtenir la reconstitution de ma carrière de 1993 à 2022 (...); le CG91 n'a pas répondu, et pas répondu au mémoire supplémentaire du 30-12-22 ([PJ no 17](#)), et, à ce jour, **pas répondu** non plus à ma lettre du 16-1-23 ([PJ no 18](#)) dans laquelle je leur ai proposé de m'accorder cette reconstitution de carrière **sans attendre la décision du TA** (a) car je suis déjà allé en justice sur ce sujet (ici no 13-14), (b) car l'AJ et les OMAs sont toujours malhonnêtes (et je vais probablement être forcé de dénoncer cela à nouveau, et c'est injuste de m'imposer cela) et (c) car les tribunaux sont hostiles aux pauvres se défendant seul (comme on l'a vu aussi à no 9, 15).

19. **En résumé**, comme on vient de le voir (no 7-19), nous devons collecter beaucoup plus d'informations pour corriger les injustices que créent nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...) imparfaits, pour évaluer plus précisément l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, et pour améliorer le fonctionnement de notre système de retraite par répartition ; et **l'AJ malhonnête** entraîne aussi **la perte de droit** à la retraite, crée **des carrière hachées** pour les pauvres, et diminue le montant de cotisations de retraite perçu par l'AR chaque années, donc je vais aborder ces sujets maintenant.

2) Les informations qui devraient être collectées par l'Assurance retraite et le système de retraite du futur.

20. (a) Mon cas particulier (no 7-19), (b) le souci de justice, **(c) l'importance** (i) d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de retraite et de l'Assurance retraite [de l'organisme unique qui devrait être chargé de la gestion du système de retraite et de retraite complémentaire tous régimes confondus], (ii) de diminuer ses coûts de fonctionnement, (iii) d'augmenter les recettes (cotisations,) et les avantages que le système de retraite apporte à la Société, et (iv) de faire de l'Assurance de retraite *un moteur de progrès de la Société*, **(d) l'importance** d'évaluer plus précisément (i) le travail fait par chacun (y compris pendant le chômage), (ii) la pénibilité de ce travail au niveau individuel, (iii) des conditions de vie de chacun, et (iv) l'espérance de vie (et l'espérance de vie en bonne santé) des assurés, **(e) l'importance** de corriger les inégalités créées par nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...) imparfaits et injustes (et même malhonnêtes pour certains), et notamment de diminuer les différences (inégalités) d'espérances de vie entre les différentes catégories socioprofessionnelles, (f) les possibilités de progrès que des technologies avancées comme l'intelligence artificielle apportent, et (d) les commentaires faits sur

la réforme des retraites, **mettent en avant** l'importance de collecter plus d'informations et d'améliorer notre système d'information du système de retraite.

20.1 **Par exemple**, (1) le travail fait pendant le chômage (travail fait sur le projet de chômeur, travail fait pour se défendre en justice, les formations, ...), et les études et formations faites en dehors du chômage ; (2) les problèmes de santé (maladies,) liés au travail ou pas, et la pénibilité du travail fait au niveau **individuel** qui peuvent affecter le bien-être et l'espérance de vie des futurs retraités ; (3) les conditions de vie (type de logements,) et les événements (accidents, licenciements, casier judiciaire,) qui peuvent affecter le bien-être et l'espérance de vie des futurs retraités ; (4) (pour les femmes en particulier, et les hommes qui arrêtent leurs emplois pour élever des enfants) les enfants à qui elles ont donné naissance et qu'elles (ils) ont élevés ; (5) tous les bulletins de salaires (en plus des cotisations à la retraite) ; (6) (pour chaque assurés et retraités) les biens et l'épargne accumulés et les revenus qu'ils génèrent chaque année (...), **sont quelques unes des informations qui devraient être collectées** par l'AR [une réflexion devrait être lancée pour déterminer (a) les comportements (...) qui doivent être encouragés, (b) les informations qui doivent être collectées, et (c) le format des informations collectées, pour créer un système d'information performant qui peut utiliser l'intelligence artificielle, donc c'est un travail compliqué qui demande la participation de nombreux organismes et d'experts concernés : les syndicats, Pôle Emploi, l'Assurance retraite (...), l'Assurance maladie, le service des impôts, les politiciens (partis politiques,), la justice (...), des experts informatiques, statisticiens, économistes (...); et peut-être des organismes d'autres pays européens qui auraient un système de retraite similaire au notre et qui voudraient participer à notre effort pour faire diminuer les coûts de leur réforme et de notre réforme ...].

*** **21. L'horizon de la réforme est 2030**, donc nous devons dessiner **le système de retraite du futur** (des futurs 40-50 ans), et **les objectifs** sont *l'équilibre budgétaire, la justice, diminuer les différences d'espérances de vie entre les différents catégories socioprofessionnelles*, et, plus généralement aider à faire progresser la Société [pas seulement payer des retraites le plus élevées possibles avec les cotisations payées par les actifs, mais aussi aider à allonger globalement l'espérance de vie (et l'espérance de vie en bonne santé) ...], donc nous devons moderniser l'Assurance retraite (AR), et faire de l'AR **(a) l'expert national en espérance de vie**, **(b) le conseiller des gouvernements** [dans plusieurs domaines (social, emploi, santé, justice, éducation,)], et **(c) un moteur de progrès de la Société** [pour générer de revenus (recettes,) et des avantages indirectes et pour atteindre bien plus que l'équilibre budgétaire].

C. La loi sur l'AJ malhonnête, mes propositions pour améliorer l'AJ, l'accroissement des inégalités, et le lien entre la réforme des retraites et la guerre en Ukraine.

1) Les problèmes de l'AJ en France créent des carrières hachés et sont donc liés à la réforme.

22. J'ai parlé (1) des problèmes de l'AJ et de l'inconstitutionnalité de l'AJ et des OMA dans (a) mes courriers aux députés et sénateurs et à l'ONU (...), (b) mes commentaires sur les rapports sur l'AJ (...), et (c) mes requêtes (QPC,) [voir notamment lettre du 17-11-14 ([PJ no 31](#)), la QPC de 2015 ([PJ no 13.6](#)), le commentaire sur le rapport sur l'AJ de 2019 ([P no 20.4](#))], et (2) *du crime contre l'humanité de persécution* lié à l'AJ malhonnête commis depuis 1991 dans mes lettres récentes [à partir 2020, lettre du 10-7-20 ([PJ no 8](#), EN [PJ no 8.2](#)), et 23-11-20 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#)), et plainte du 10-2-21 ([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#))] car ce sont des problèmes **graves** qui ne sont pas seulement importants pour la France, **mais aussi pour l'Europe et le monde entier** [(presque sinon) tous les pays européens violent systématiquement les droits des pauvres qui se présentent devant la justice, même ceux qui dépendent, pour leur AJ, 5 ou 6 fois ce que la France dépense (la Suède, les Pays Bas,)] car **la justice coûte très cher** et car il est difficile de dessiner un système d'AJ efficace **à moindre coût**, mais la France et l'Europe ferment les yeux], donc je ne reviens pas ici sur ces sujets. Mais je vous serais reconnaissant **(1) de noter** que j'ai accumulé des preuves évidentes, je pense, (a) que l'AJ est inconstitutionnelle [rapport de 2014 : *le Conseil National des*

Barreaux reconnaît que les niveaux de rémunérations actuels **ne permettent pas, en tout état de cause, d'assurer correctement la défense des personnes concernées** ; 'aucune réelle instruction n'est faite, ni aucune décision prise au regard du fond du dossier, alors même que l'article 7 ... dispose que 'l'aide juridictionnelle est accordée à la personne dont l'action n'apparaît pas, manifestement, irrecevable ou dénuée de fondement... ', ... ([PJ no 6, no 3](#), EN [PJ no 6.2](#)), (b) que les juridictions suprêmes ont triché à plusieurs reprises pour empêcher de juger cette question (et mes QPC) sur le fond (no 13-14, [PJ no 2, no 36](#)), et (c) qu'il y a de fortes présomptions qu'**un crime contre l'humanité de persécution** a été (et est) commis contre de nombreuses victimes pauvres (et moins pauvres...) depuis 1991 [[PJ no 8, no 5](#), EN [PJ no 8.2](#)], ([PJ no 7, no 6-28](#), EN [PJ no 7.2](#)); et **(2) de parler publiquement** des problèmes de l'AJ et des OMA malhonnêtes en France et des injustices qu'ils causent aux pauvres dans vos discussions (dans le débat) sur la réforme des retraites.

*** **22.1 L'AJ et les OMA (liées) malhonnêtes ne volent pas juste** les pauvres de leur droit (a) à la justice et (b) à des compensations financières (revenus,) ponctuelles (comme cela m'est arrivé, ici no 9, no 12-14), **elles leur volent** aussi (c) des droits à la retraite (des trimestres, des revenus ; des cotisations pour la retraite et la retraite complémentaires), **créent** (d) des carrières **hachées** (incomplètes), et **diminuent** (e) les montants de cotisations de retraite collectés chaque année ; et **elles (1) sont donc très liées** à la réforme des retraites, **(2) doivent faire partie** de vos discussions sur la réforme, et **(3) doivent être utilisées** pour encourager le gouvernement à repenser sa réforme très contestée et à travailler sur l'alternative présentée ici avec les partis politiques, les syndicats (...). ***

2) Mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

23. J'ai aussi parlé de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde en détail dans plusieurs courriers récents [du 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)), du 21-6-21 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)), du 17-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#))], donc je ne reviens pas ici sur ce sujet non plus, mais j'aimerais revenir sur un intérêt important du nouveau système d'AJ que je propose de mettre en place et qui pourrait être utilisé par tous les pays, **à savoir la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle** pour améliorer **l'efficacité** du système d'AJ et diminuer ses coûts de fonctionnement. Récemment, la presse et les médias ont parlé de l'intelligence artificielle **ChatGPT** et de ce qu'elle est capable de faire (no 6 ici), et (comme l'explique un des rapports de l'ONU, Task force on justice report de 2019 [PJ no 108, p. 13-14](#)) les chinois ont déjà commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer le fonctionnement de leur système de justice [les dossiers et les évidences sont analysés et des brouillons de décisions sont écrits par un système utilisant l'intelligence artificielle pour aider les juges], donc il ne fait aucun doute que l'intelligence artificielle pourrait être utilisée pour améliorer le fonctionnement et diminuer le coût de **nos systèmes d'aide juridictionnelle (AJ)** qui coûtent excessivement chers car les pauvres ne peuvent (a) pas payer leurs avocats, (b) pas payer les juges qui déterminent si leur cas est suffisamment bien fondé pour obtenir le droit à l'AJ, et, bien sûr aussi, (c) pas payer les juges qui jugeront leurs affaires dans le cas où ils obtiennent l'AJ (...); **mais**, développer ce genre de système [un système comme ChatGPT qui aide les juges et les avocats à faire leur travail dans les affaires que des pauvres présentent à la justice ou veulent présenter à la justice], cela coûte cher (trop cher pour la plupart des pays, et il faut aussi améliorer le système d'information), c'est pourquoi, **entre autres, l'idée** de développer le système d'AJ unique, que j'ai présenté et **qui pourrait être utilisé par tous les pays, est si utile et intéressante** pour tous les pays puisqu'elle permet de partager le coût de développement du système entre le plus grand nombre de pays possible (**et éventuellement de profiter de l'expérience de la Chine dans ce domaine**).

23.1 Donc **vous devriez parler** de ma proposition pour améliorer l'AJ **dans le contexte** de la réforme de la retraite (qui cherche des financements pour combler le déficit de l'AR) **pour trois raisons** : (1) ce nouveau système

d'AJ peut aider à diminuer le nombre **de carrières hachées** et le nombre d'injustices qui frappent les pauvres et affectent leur capacité à cotiser à la retraite et à toucher une retraite juste (**moins** de carrières hachées signifie **plus de cotisations de retraite**) ; (2) il peut aider à générer **des recettes** (plus de cotisations) qui pourraient être utilisées pour atteindre l'équilibre du système de retraite ; et (3) il montre un exemple d'utilisation (possible) **de l'intelligence artificielle** pour améliorer le fonctionnement d'un système donné (comme celui des retraites) et pour diminuer ses coûts de fonctionnement.

3) L'accroissement des inégalités et le financement du déficit en 2030.

a) L'accroissement démesurés des plus grandes fortunes du monde et la correction des inégalités.

24. Selon un article de CNN du 18 janvier 2023 ([PJ no 10.1](#)), durant les 2 dernières années, le top 1 % des riches dans le monde sont devenus beaucoup plus riches et beaucoup plus rapidement que les autres (99%) personnes dans le monde, donc **il est clair (1) que** notre société est **très inégalitaire** et que nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...) créent (et **augmentent presque constamment**) ces inégalités, **et (2) qu'il** faut éviter d'aggraver cette situation avec une réforme des retraites qui punit beaucoup de gens, et les plus précaires en particulier [surtout quand on sait qu'il existe maintenant des technologies qui peuvent aider à améliorer les conditions de vie de milliards de personnes en même temps]. En France, la fortune de M. Arnault est passé **de 76 milliards** de dollars en 2019 à **179 milliards** en 2022 (celle de Mme Bettencourt Meyers de 49,3 à 71,8 milliards de dollars), donc M. Arnault pourrait, à lui tout seul, payer **les 16 milliards d'euros** que le gouvernement cherche à gagner jusqu'en 2030 pour arriver à l'équilibre, sans que cela ne change rien à son niveau de vie, et même sûrement sans que cela ne l'empêche de doubler sa fortune une autre fois entre 2023 et 2030 (!, je ne parle pas des profits records de Total Energies, de BNPParibas ...). Donc il semble évident que si **le gouvernement** cherche à boucher un trou de 16 milliards d'euros d'ici à 2030 ou **demande un effort** particulier à une partie de la population pour équilibrer le budget d'un système aussi important pour la société que le système des retraites, il devrait d'abord demander à ceux dont les richesses ont augmenté démesurément ces dernières années pendant que les pauvres et moins pauvres ont été et sont affectés plus gravement par le Covid et la guerre en Ukraine.

b) Les riches ne sont pas responsables du malheur des pauvres, ou bien moins que les politiciens (...).

25. Mais, je **ne suis pas** d'accord avec M. Mélenchon quand il dit que les riches sont responsables du malheur des pauvres ([PJ no 10.2](#)). Ce n'est pas M. Arnault qui m'a menacé d'avoir des problèmes pour le restant de ma vie lors de mon licenciement du CG91 en 1993, qui a triché en 2000 pour me voler le jugement obtenu au TA de Versailles dans mon affaire de licenciement illégal, pour me forcer à partir à l'étranger, et pour me causer de graves difficultés sur de nombreuses années (...), c'est, entre autres, M. Berson (no 9) et ses vice-présidents **dont M. Mélenchon** (qui a été aussi pris à voler les frais de déplacement du CG91, [PJ no 16.2](#)), et ils l'ont fait pour couvrir leur malhonnêteté et celles des autres conseillers départementaux qui volaient les frais de déplacement, et pour faire du mal à un pauvre, moi ici. Ce n'est pas M. Arnault qui a triché, a menti, et m'a **harcelé moralement** pendant **8 ans** (de 2012 à 2020) pour voler mon droit à la justice dans mon affaire pénal contre le CA (...), ce sont des juges, procureurs, avocats et greffiers malhonnêtes (et les dirigeants du CA !, no 15). Et ce sont surtout les députés et sénateurs, (a) qui votent les lois et (b) qui ferment les yeux sur les nombreuses preuves que j'ai apportées de la malhonnêteté de l'AJ et des OMA et des fraudes commises pour empêcher de les juger inconstitutionnelles, et (c) qui font du mal aux pauvres qui se présentent devant la justice, entre autres. Donc M. Mélenchon devrait

d'abord admettre publiquement (1) que c'est malhonnête (a) de licencier *l'agent consciencieux et rigoureux* qui développe un système informatique pour contrôler les frais de déplacement quand 'on' (les employeurs) vole les frais de déplacement, et, ensuite, (b) de lui voler le jugement et la compensation qu'il a obtenus pour son licenciement illégal, et (2) qu'il faut compenser cette injustice [et ensuite, lui et ses collègues députés et sénateurs (de LFI...) **devraient** aussi : (1) encourager les députés et sénateurs à parler (a) des problèmes de l'AJ qui aident à violer les droits des pauvres systématiquement, et (b) des propositions que j'ai faites (i) pour améliorer l'AJ dans le monde et la gouvernance de l'Internet, et (ii) pour trouver **l'alternative au capitalisme de marché** qui crée tant d'inégalités, et (2) encourager le gouvernement à demander aux très riches d'aider à financer temporairement le budget de la retraite et la réforme des retraite du futur plus juste que je propose].

e) L'inefficacité des manifestations à ce jour, et l'importance de parler de l'AJ, des OMA malhonnêtes (...).

26. **A ce jour**, les grandes manifestations des syndicats et les critiques de certains partis politiques n'ont pas fait changer l'avis du gouvernement sur sa réforme des retraites, donc, pour obtenir un consensus sur ce sujet et améliorer la système de retraite, les syndicats et les partis politiques devraient (1) parler publiquement : (a) de cette alternative et des nombreux avantages qu'elle apporterait à la Société tout en atteignant les objectifs du gouvernement ; (b) du système d'AJ et des OMA malhonnêtes en France qui violent systématiquement les droits des pauvres, et qui volent aux pauvres aussi des droit à la retraite depuis 30 ans, (c) des efforts faits depuis de nombreuses années (par les gouvernements successifs, les juges, les avocats, et les députés et sénateurs) pour maintenir le système d'AJ et les OMA malhonnêtes et pour continuer à voler les pauvres systématiquement (ainsi que de la commission du crime contre l'humanité de persécution qui en résulte) ; et (d) des propositions que j'ai faites pour améliorer les systèmes d'AJ en France et dans le monde, entre autres (...); et (2) demander au gouvernement de commencer à travailler sur la proposition présentée et à dessiner ensemble un système de retraite plus efficace, moins coûteux qui, en plus d'atteindre les objectifs du gouvernement, apporte de nombreux avantages à la Société, y compris **une stratégie pour diminuer les inégalités d'espérances de vie entre les différentes catégories socioprofessionnelles** et pour **augmenter** globalement **l'espérance de vie** et l'espérance de vie **en bonne santé**.

4) Le lien entre la réforme des retraites et la guerre en Ukraine et l'importance de mettre fin à la guerre.

27. La proposition faite à l'ONU pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, et le système utilisant l'intelligence artificielle développé par les chinois pour améliorer le fonctionnement de leur système de justice et aider les juges à juger plus facilement les affaires qu'ils ont à juger, montrent que 'nous' (collectivement) avons (a) acquis des connaissances et (b) développé des technologies avancées qui nous permettent de développer des systèmes avancés dans différents domaines [justice, économique, social,] qui peuvent être utilisés (par plusieurs pays en même temps) pour améliorer les conditions la vie de milliards de personnes dans le monde. Cette possibilité est relativement récente, et elle demande de mettre en place des coopérations étroites entre les pays pour pouvoir réussir, donc ce n'est pas facile, mais elle apporte aussi des avantages inimaginables, y compris pour éviter le type de conflits que nous connaissons en Ukraine et, plus généralement, pour aider à maintenir la paix et la sécurité internationale ; elle devrait donc encourager les différentes parties au conflit en Ukraine à faire la paix. De plus, [comme l'explique mes courriers du 23-3-22 ([PJ no 1](#)) et du 23-11-2020 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#))] je pense que la France n'avait pas, - et n'a toujours pas -, la légitimité nécessaire pour sanctionner unilatéralement (et en contournant le Conseil de sécurité de l'ONU) la Russie pour des violations de droits de l'homme et autres règles internationales, quand elle viole elle-

même systématiquement les droits des pauvres avec son système d'AJ et ses OMAs inconstitutionnels, donc elle a une responsabilité dans le conflit en Ukraine, et elle devrait aider à le résoudre au lieu de l'encourager (no 28.1). En parlant publiquement (a) de la malhonnêteté de l'AJ et des OMAs, (b) de l'alternative à la proposition de réforme des retraites du gouvernement présentée ici, et (c) des propositions que j'ai faites pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, vous encouragerez (1) M. Macron et son gouvernement à faire plus pour aider à trouver une solution pacifique au conflit, et (2) les pays riches à chercher à augmenter l'espérance de vie globalement et partout (y compris en Ukraine et en Russie), plutôt que de faire tuer des ukrainiens et des russes.

a) **Les causes du conflit en Ukraine sont nombreuses et complexes et parfois pas mentionnées publiquement.**

28. **Les causes de la guerre en Ukraine** sont nombreuses et complexes ; elles ne sont pas limitées aux causes que les différentes parties mettent en avant, je pense ; et cela rend le conflit plus difficile à arrêter ou à résoudre. Personnellement, je pense **que, (a) aux questions de sécurité** liées à l'élargissement de l'OTAN, **(b) au non-respect** des accords de Minsk, et **(c) à la guerre dans le Donbass** très meurtrière depuis 2014 pour empêcher l'autonomie de cette région, qui sont des causes du conflit qui ont été discutées publiquement, et qui semblent évidentes, **s'ajoutent** des causes importantes du conflit qui ne sont pas discutées publiquement **dont**, entre autres, **(d) les sanctions unilatérales** (contournant le Conseil de sécurité de l'ONU) imposées à la Russie par certains pays (comme la France), **(e) la course à l'armement** mise en évidence par le budget défense des USA **plus de 10 fois supérieur** à celui de la Russie, et la volonté de l'OTAN d'encourager ses membres à augmenter leurs budgets défenses, et **(f) la volonté** d'empêcher certains pays à accéder à certaines technologies avancées (comme les semi-conducteurs,) et de ralentir le transfert de technologies et de connaissances que nous avons acquises vers les pays pauvres et moins pauvres. Et **la position** dans le conflit prise par la France (et les autres pays riches), qui encourage l'Ukraine à se battre et non à faire la paix, met aussi en avant une attitude guerrière qui rend un peu plus légitimes les craintes que la Russie avait avant le conflit, et qu'elle cherchait à dissiper en commençant le conflit, il semble.

*** **28.1 La position** de la France (et de l'Europe et de l'OTAN, ...) **qui consiste** à donner **un soutien inconditionnel** (incluant des livraisons d'armes à l'Ukraine, un soutien financier important, des sanctions unilatérales contre la Russie,...) à M. Zelensky et à son gouvernement pour autant de temps qu'ils le réclameront, et sans, en même temps, faire le moindre effort pour obtenir un cessez-le-feu et pour résoudre le conflit par la négociation rapidement, (1) **met, en apparence, la responsabilité** (a) des nombreux morts et blessés ukrainiens et russes, et (b) des destructions de biens et d'infrastructures (qui pourraient être encore plus importantes si la Russie utilise une bombe nucléaire en Ukraine), sur le seul gouvernement ukrainien, (2) **exprime, en apparence,** une volonté forte de condamner l'agression d'un état souverain et les présumés (pour certains) violations de règles internationales, (3) **exonère, en apparence, la France** (l'Europe, l'Otan,) **de toute responsabilité** dans le conflit en Ukraine, et (4) **implique** implicitement que la France (l'Europe et l'OTAN,) n'ont rien à apporter qui pourrait convaincre la Russie d'arrêter le conflit ; donc elle (cette position) présente de nombreux avantages, en apparence, pour la France qui a, à mon vis, une part de responsabilité importante dans le conflit (en raison de son manque de légitimité pour sanctionner et appauvrir la Russie, entre autres), et pour les autres pays de l'Europe et de l'OTAN, **mais elle encourage** aussi indirectement **l'Ukraine à continuer la guerre** (et à ne pas négocier) et ne prend pas beaucoup en compte **le bien-être des Ukrainiens** (y compris ceux des régions de Lougansk et Donetsk ...) qui sont forcés d'accepter la guerre (mobilisation générale, suspecté d'être un traite dès que l'on parle à un russe ...), sans parler des risques associés dont je parle plus bas à no 29.

28.2 Et cette position a aussi *intellectuellement* des défauts, **il semble**, surtout quand elle est associée à **des menaces de réponse forte** de la part de l'OTAN si la Russie utilise l'arme nucléaire en Ukraine. Par exemple, **cette position (a) donne** indirectement à M. Zelensky et à son gouvernement la possibilité de lancer des opérations militaires qui (i) pourraient entraîner l'utilisation par la Russie de la bombe nucléaire en Ukraine car, à part les russes, personne ne sait réellement quand la Russie va devenir si affectée par les sanctions et les combats acharnés que l'utilisation de l'arme nucléaire deviendra ou pourrait devenir la seule solution à sa survie, et qui (ii) pourraient donc entraîner automatiquement **une réaction militaire forte** de la part de l'OTAN (et **automatiquement** l'entrée en guerre de l'OTAN contre la Russie si on en croit certains commentateurs) ; et (b) **donne donc à M. Zelensky** et son gouvernement (un président ... étranger) la responsabilité de décider si la France, les USA (et autres pays de l'OTAN...) entre en guerre avec la Russie (et possiblement une guerre nucléaire), ce qui semble être (ou plutôt est) **contraire à nos principes démocratiques** qui donnent au Président, au parlement et indirectement au peuple français le droit de décider si le pays doit entrer en guerre. En résumé, la position de la France (et de l'Europe et l'OTAN) n'est pas dans l'intérêt des ukrainiens, des français et des habitants du monde entier, *il semble*, et elle pourrait entraîner de graves conséquences. ***

b) Les frontières sont importantes, mais pas plus importantes que la vie des gens.

29. Les frontières sont importantes, mais **pas plus importantes que la vie des gens**, surtout quand on a des technologies et des connaissances qui permettent de développer des systèmes avancées dans différents domaines (justice, économie,) pour améliorer la vie des gens dans tous les pays du monde ; donc l'Ukraine et les pays riches ne devraient pas se focaliser sur la reconquête du Donbass, et de la Crimée, et, à la place, ils devraient essayer de se focaliser (1) sur **le bien-être** des Ukrainiens (et des pro-russes en Ukraine), y compris de ceux qui vivent dans les régions occupées, (2) sur **les questions de sécurité** qui ont posé des problèmes à la Russie et qui sont, parfois aussi, des problèmes pour beaucoup d'autres pays, et (3) sur le renforcement des institutions internationales qui aident à maintenir la paix et la sécurité internationale, pour trouver une paix durable. Par exemple, **pour obtenir un cessez-le-feu** de la Russie et de l'Ukraine, les pays riches (OTAN, Europe,) pourraient proposer **(1) l'arrêt immédiat** (a) des livraisons d'armes à l'Ukraine et de toutes les sanctions unilatérales contre la Russie, et **(2) l'organisation d'une conférence internationale pour la paix en Ukraine** et dans le monde durant laquelle pourraient être abordées, entre autres, (a) les questions de sécurité graves que le monde doit adresser en urgence (création d'une nouvelle IO pour la modernisation des armées, voir no 30-31), **(b) la résolution pacifique du conflit en Ukraine**, (c) l'impacte sur le maintien de la paix du développement d'applications globales qui peuvent être utilisées pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes (ex. proposition pour améliorer les systèmes d'AJ). **En fournissant des armes** à l'Ukraine et en sanctionnant unilatéralement la Russie, (a) qui a 6000 bombes nucléaires, (b) qui a joué un rôle important dans les progrès récents de l'humanité (de 1940 à nos jours), et (c) qui, avec son intervention armée en Ukraine, cherchait à mettre fin au conflit meurtrier dans le Donbass, à protéger des populations russophones, et à mettre en avant des questions de sécurité pertinentes, **l'UE (...)** **augmente** significativement la possibilité (1) que la Russie utilise la bombe nucléaire **en Ukraine**, et (2) que des centaines de milliers d'ukrainiens soient tués en un instant [voire bien plus].

*** **29.1 Les missiles hypersoniques** donnent un léger avantage aux russes (contre l'OTAN) pendant environ 10 ans peut-être, après ce n'est pas sûr, donc les russes veulent peut-être obtenir des garanties de sécurité et, peut-être aussi, des garanties que les pays riches **ne** sanctionneront **pas** (unilatéralement et en contournant le Conseil de Sécurité de l'ONU) la Russie et d'autres pays pour les appauvrir et les isoler comme cela se passe en ce moment (...), avant qu'elle ne perde (peut-être) son avantage. On le voit chaque jour les systèmes anti-missiles ukrainiens arrêtent la

grande majorité des missiles (conventionnels ou traditionnels) russes, donc, dans le contexte d'une guerre nucléaire, les systèmes anti-missiles des US et de l'OTAN arrêteraient sûrement un nombre important (la plupart ...) de (s) missiles nucléaires conventionnels russes, mais si la Russie déploie suffisamment de ses nouveaux missiles hypersoniques (600 ou 800), elle peut envoyer (à **3 ou 4 heures du matin**) des bombes nucléaires sur les 300 plus grandes villes européennes **en moins d'une heure** (ou même en **moins de 15 minutes**), et les pays européens (plus le Royaume Uni) seraient complètement détruits avant même de se réveiller (et de réveiller M. Macron) et avant même de pouvoir répondre peut-être (!). Et si cela arrivait, article 5 de l'OTAN ou non, je pense que ce ne serait pas dans l'intérêt des USA de répondre et d'envoyer ses armes nucléaires sur la Russie (pour défendre l'Europe car tout le monde ou presque serait déjà mort en Europe et) car la Russie (en réaction et en très peu de temps) pourrait aussi envoyer une bombe nucléaire sur les 300 plus grandes villes américaines (!), et il n'y aurait plus beaucoup de monde pour se battre après cela.

29.2 Les USA ont un budget défense **plus de 10 fois supérieur** à celui de la Russie (...), et les USA ont aussi développé ou testé des missiles hypersoniques, il semble, donc, dans 10 ans, ils auront peut-être des systèmes anti-missiles utilisant des missiles hypersoniques, et des armements automatiques et avancés (des robots, des tanks sans pilote ..., des drones hypersoniques qui peuvent bombarder n'importe quel endroit en quelques minutes ...), et cette situation (qui pourrait faire perdre à la Russie son léger avantage) est un problème de sécurité pas seulement pour la Russie, **mais aussi pour tous les autres pays**, surtout quand les USA et l'Europe sanctionnent unilatéralement aussi tous les pays '*qui ne pensent pas comme eux*' ; **il faut arrêter cette escalade incontrôlée des budgets défenses**, et chercher à maintenir des équilibres tout en modernisant les armements. **En résumé**, demander de donner des armes (ou prétendre que l'on doit donner des armes) à l'Ukraine pour (soi-disant) l'aider à gagner la guerre contre la Russie comme le fait M. Zelensky (ou pour empêcher la Russie de gagner la guerre comme le dit M. Macron) est un argument ou un motif délibérément faux, il semble (pour ne pas dire un mensonge) ; la Russie ne va presque certainement **pas perdre** la guerre en Ukraine (à cause de son armement nucléaire), et **pas arrêter** la guerre avant qu'elle n'obtienne des garanties de sécurité et autres (peut-être) ; et l'Europe, l'OTAN (...) pourraient apporter ces garanties de sécurité à tout les pays, y compris la Russie, dans l'intérêt de tout le monde (y compris des Ukrainiens) en aidant à renforcer et à moderniser l'ONU no 31 (pas en agrandissant l'OTAN, et l'Europe). ***

29.3 Les pays de l'Otan, plus les pays européens non membres de l'Otan et les autres pays qui sanctionnent la Russie, sont **(1) beaucoup plus riches que la Russie** [tous les pays du G7 qui sanctionnent la Russie sont déjà individuellement plus riches (économiquement) que la Russie ; PIB du G7 **36 730 M\$** et PIB de la Russie **1 776 M\$** environ, selon Internet ; et, avec les autres pays européens et de l'Otan non membres du G7 la différence est encore plus grande, bien sûr] et **(2) beaucoup peuplés** [population du G7, **768 millions** (et avec les autres pays européens et de l'Otan non membres du G7, plus de 800 millions) et population de la Russie **143,4 millions**], donc **ils ont beaucoup plus à perdre** dans une guerre nucléaire contre la Russie que la Russie ; et les menaces de conséquences graves pour la Russie si elle utilise l'arme nucléaire en Ukraine, qui pourraient être risquées, sont des formes de manipulation de l'opinion publique. Quand on est responsable du bien être de plus de 800 millions de personnes et de la protection d'une richesse et d'avancements technologiques considérables, on ne peut pas prendre le risque d'une guerre nucléaire ayant une très forte probabilité d'entraîner (a) des destructions massives de biens et de connaissances, et (b) la mort de plus de 500 ou 600 millions de personnes ; surtout contre un adversaire (a) qui est beaucoup plus pauvre, et bien moins peuplé, et **(b) qui joue sa survie** (économique, politique, intellectuelle) dans le conflit avec l'Ukraine et (c) qui **a certains arguments solides** pour justifier sa guerre, je pense (même s'il ne les mentionne pas tous).

*** **Nous** (chaque pays) devons (doit) penser notre (sa) sécurité **sans oublier** (et même en prenant en compte) **le besoin**

de sécurité des autres pays. Se regrouper dans une organisation militaire régionale comme l'OTAN et augmenter les budgets défenses de ses membres démesurément n'apportent pas plus de sécurité, au contraire, car cela crée des problèmes de sécurité aux autres pays non membres de l'OTAN. **(1) Maintenir** des équilibres tout en agissant (a) pour le désarmement (nucléaire et autres), (b) pour la diminution des budgets défenses, et (c) pour la modernisation des armées, **(2) faire preuve de plus de transparence dans le domaine militaire**, **(3) renforcer** l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, et **(4) augmenter** la coopération entre les pays dans tous les domaines pour améliorer les conditions de vie des personnes (partout dans le monde) **apportera la paix** et la prospérité, et **plus de sécurité** (que l'élargissement de l'OTAN et l'augmentation démesurée des budgets défenses de ses pays membres, ou même qu'en maintenant l'OTAN). Aussi, quand on a des technologies avancées et des connaissances qui nous donnent la possibilité d'améliorer les conditions de vie de milliards de personnes dans le monde en même temps, on ne défend pas *la démocratie et des soi-disant valeurs* en faisant la guerre (**ou sanctionnant des pays**) ; on les défend en proposant d'améliorer, - et en améliorant-, les conditions de vie des habitants de tous les pays qui souhaitent profiter de ces connaissances et de ces technologies. L'embargo sur certaines technologies avancées qui est imposé à plusieurs pays ([PJ no 10.3](#), [PJ n 10.4](#)), est aussi dangereux pour la paix, et il empêche le monde de progresser plus vite, **encourager la transparence sur l'utilisation des technologies** serait **plus utile au monde** que l'embargo sur ces technologies avancées. ***

c) La création d'une nouvelle IO pour la modernisation des armées, le désarmement (nucléaire,), le maintien de la paix (...).

(1) L'OTAN n'est plus adaptée et l'importance de renforcer l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

30. En résumé, il est évident : **(1) que l'OTAN** (organisation supposée assurer la sécurité de l'Europe occidentale) et sa volonté de s'élargir (Ukraine ...) et d'augmenter les budgets défenses de ses membres (déjà démesurés pour certains), ont une part de responsabilité importante dans le conflit en Ukraine, **(2) que l'OTAN** n'est plus une organisation qui agit pour la sécurité de l'Europe et le maintien de la paix, et, en raison de l'existence des missiles hypersoniques (et de certaines autres technologies avancées) et du monde globalisé et multipolaire, elle n'est plus adaptée au monde moderne et est devenue inutile (et même un problème), je pense, **(3) que ni l'ONU**, ni son département des opérations de la paix n'ont réussi à empêcher le conflit en Ukraine, **(4) que l'ONU** et ses différents départements liés au maintien de la paix et au désarmement n'ont pas les outils adaptés pour prévenir ce genre de conflit, **(5) que ni l'Onu**, ni le public (les citoyens, les camarades,) n'ont d'informations sur la composition des armées de chaque pays, sur les armements qu'elles utilisent et les stocks d'armes qu'elles ont, sur les activités des industries de l'armement par pays (etc.), **pour avoir un point de vue informé** sur les risques de guerre et autres menaces à la paix et à la sécurité qui pèsent sur chaque pays, et **(6) que l'ONU** ne peut donc (a) pas faire d'études précises et documentées sur les menaces auxquelles font face les états, et (b) pas proposer **de stratégies** (i) de désarmement (nucléaire,), et (ii) de diminution des budgets défenses appropriées au monde actuel, ou (iii) pour réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, et la production d'armements nouveaux, et **que les citoyens** des pays (démocratiques, et autres...) ne peuvent pas évaluer efficacement la pertinence des positions prises par les gouvernements en matière de défense, de sécurité, et de guerre.

(2) Le démantèlement de l'OTAN et création d'une nouvelle organisation internationale en charge de la modernisation des armées (...)

31. Donc, pour éviter que le genre de situations que nous connaissons en ce moment [les pays riches qui contournent le UNSC et qui sanctionnent un pays ayant 6000 bombes nucléaires et fournissent des armes avancées et des renseignements à un autre pays pour affaiblir et appauvrir le pays aux 6000 bombes nucléaires], et que le genre de conflits que nous vivons en Ukraine [une guerre menée par procuration qui entraîne la destruction d'un pays et l'affaiblissement d'un autre, et la mort

d'un grand nombre de personnes ...], ne se reproduisent dans le futur, **nous devrions réfléchir** (a) au démantèlement de l'OTAN, et (b) à la création 'd'**une nouvelle organisation internationale** en charge de la modernisation des armées, du désarmement (nucléaire, ...), et du maintien de la paix et la sécurité internationale', qui inclurait les entités actuelles de l'ONU chargées du maintien de la paix et du désarmement (nucléaire, ...), et qui aurait pour responsabilité, entre autres : **(1) de s'informer** (et de créer, entre autres, des bases de données) (a) sur la composition des armées de chaque pays membres de l'ONU (et autres comme Taïwan), (b) sur les types et les stocks d'armements de chaque pays, (c) sur l'activité de l'industrie de l'armement dans chaque pays qui en a une (et autres informations nécessaires au maintien de la paix) ; **(2) de faire** des études - indépendantes - sur les menaces auxquelles sont confrontés les différents pays, **(3) d'aider** à mettre en place des réglementations (a) sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et autres technologies avancées dans le domaine militaire, et (b) sur la production d'armements nouveaux, **(4) d'encourager** les pays à diminuer leur budget défense (**tout en permettant la modernisation de leurs armées**), et **(5) d'agir** en faveur du désarmement (nucléaire,) et du maintien de la paix et de la sécurité internationale (...). Bien sûr cette organisation travaillerait étroitement avec le Conseil de sécurité de l'ONU (comme le fait la CPI) et avec les représentants des états membres (tous les pays membres de l'ONU, plus certains non-membres).

D Conclusion.

1) La réforme des retraites est critiquée par un grand nombre de personnes et l'accroissement des inégalités.

32. La réforme des retraites présentée par le gouvernement est critiquée par, - et injuste pour - un grand nombre de personnes (même si la revalorisation des petites retraites est une bonne mesure pour les personnes concernées, bien sûr) ; elle n'améliore pas le fonctionnement de *l'Assurance retraite* (incluant les 42 caisses de retraite), et le fonctionnement de notre système de retraite par répartition ; et elle n'aide pas à faire progresser la Société. Nous pouvons (il semble) atteindre les objectifs du gouvernement, l'équilibre budgétaire et le besoin de justice, sans diminuer les droits des assurés ou futurs retraités, en améliorant notre système d'information de retraite, en utilisant des technologies avancées (l'intelligence artificielle,.) et en mettant en place un système de retraite (a) qui encourage (encore plus) les futurs retraités à travailler plus longtemps volontairement, (b) qui aide à corriger les injustices et les inégalités que créent nos systèmes économique, de justice, de santé, éducation (...) imparfaits (en particulier, qui aidera à **diminuer les inégalités d'espérances de vie (...)** **entre les différents catégories socioprofessionnelles**), et (c) qui aide à faire progresser la Société [et génère des avantages financiers et autres justifiant les dépenses consenties comme l'augmentation globale de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé ...].

L'accroissement des inégalités durant les dernières 2 années (article CNN, no 24), qui s'ajoute (a) à l'inflation qui frappe d'abord les personnes les plus précaires et celles aux revenus moyens, et (b) au système d'AJ malhonnête qui viole systématiquement les droits des pauvres (voulant se défendre devant la justice), **supportent** aussi **(1) le bien-fondé des contestations** contre la réforme des retraites que l'on voit dans les rues, et **(2) les oppositions** à la réforme, et **devraient** encourager le gouvernement à repenser sa réforme, et à chercher un consensus avec tous les syndicats et les partis politiques, et j'espère que l'alternative proposée ici vous aidera à atteindre ce consensus.

2) Nous devons développer le système de retraite du futur.

33. Plus haut, (1) j'ai présenté (a) **une alternative** à la proposition de réforme ayant pour but d'améliorer

le fonctionnement (i) de l'Assurance retraite (AR) et (ii) de notre système de retraite par répartition, et **(b) des solutions** (i) pour diminuer les coûts de fonctionnement de l'AR (et du système de retraite), (ii) pour générer des revenus (cotisations,) et des avantages qui s'ajouteront aux cotisations qui sont déjà collectées par le système de retraite, et (iii) pour atteindre l'équilibre budgétaire et l'objectif de justice recherché par le gouvernement, **et même bien plus** ; et (2) j'ai proposé de faire de l'Assurance retraite (a) *un expert en espérance de vie*, (b) *un conseiller des gouvernements* dans de nombreux domaines (domaines social, emploi, santé, justice, éducation,), et (c) *un moteur de progrès* de la Société. Et j'ai utilisé mon cas personnel et les commentaires faits sur la réforme des retraites **pour justifier** (i) la collecte de plusieurs autres types d'informations par l'Assurance retraite, et (ii) l'amélioration de notre système d'information de retraite. Par exemple, je pense que l'Assurance retraite devrait collecter, entre autres, (a) tous les bulletins de salaires, (b) des informations sur les maladies, accidents (...) que les futures retraités ont et qui peuvent affecter le bien-être et l'espérance de vie, sur les conditions de vie (logement, biens, épargne, revenus générés par les biens ... des assurés, casier judiciaire, ...) qui peuvent affecter le bien-être et l'espérance de vie ; (c) des informations sur la pénibilité du travail au niveau individuel et sur le travail fait pendant le chômage (projet de chômeur, procédures en justice ...) ..., (1) pour pouvoir faire une évaluation plus **précise**, plus **automatisée**, et plus **individualisée** du droit à la retraite, de l'espérance de vie (...); (2) pour apporter des droits nouveaux aux futurs retraités et aider à faire progresser la Société, (3) pour corriger les injustices causées par nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...) imparfaits.

***** 33.1 Les inégalités d'espérances de vie** (...) entre les différents catégories socioprofessionnelles **sont une grande injustice** (pour ceux qui en sont victimes) qui est passée sous silence et qui ne fait l'objet d'aucune attention et **d'aucune stratégie** particulière pour la corriger de la part des gouvernements, nous devons changer cela et **faire de la diminution de ces inégalités d'espérances de vie** (...) entre les différents catégories socioprofessionnelles **un objectif** et **proposer une stratégie** pour l'atteindre ; et inclure cet objectif et cette stratégie dans la réforme des retraites est approprié, et plus humain que de faire payer les victimes de cette injustice comme le fait la proposition de réforme actuelle. ***

3) Les problèmes de la loi sur l'AJ créent des carrières hachées et volent des droits à la retraite aux pauvres.

34. On ne peut pas faire une réforme de la retraite *juste* si on ne prend pas en compte les imperfections de notre Société et de nos systèmes économique, justice, santé, éducation (...), et si on ne cherche pas à corriger ces imperfections. Plus haut, je suis revenu **(1) sur les problèmes de l'aide juridictionnelle (AJ)** et des OMA's en France, qui violent systématiquement les droits des pauvres et qui augmentent les inégalités qui sont déjà fortes en raison de notre système économique très imparfait, car l'AJ et les OMA's malhonnêtes ne volent pas les pauvres seulement ponctuellement (lorsqu'ils se battent en justice), elles créent aussi **des carrières hachées**, volent des droits à la retraite (trimestres, cotisations de retraite,) aux pauvres, et diminuent les cotisations à la retraite collectées chaque année [comme mon cas le montre (no 7-19)] ; et **(2) sur la proposition que j'ai faite à l'ONU** pour améliorer l'AJ en France et dans tous les pays qui le souhaiteraient, car, entre autres, ce nouveau système d'AJ aidera (a) à diminuer le nombre de carrières hachées, (b) à augmenter le montant des cotisations de retraite collectées, et (c) à montrer comment on peut utiliser les technologies avancées (IA,) pour améliorer les conditions de vie de milliards de gens dans le monde, et car il est un exemple pour dessiner un système de retraite plus efficace et moins coûteux. Ces 2 sujets (étroitement liés au sujet de la réforme des retraites) devraient être abordé publiquement

dans le cadre du débat sur la réforme des retraites pour des raisons de justice évidentes, pour aider à trouver un consensus sur la réforme des retraites, et pour encourager le gouvernement à retirer sa réforme très critiquée.

4) L'importance de mettre fin au conflit en Ukraine.

35. Enfin, le conflit en Ukraine est dévastateur pour l'Ukraine, la Russie, et le monde, donc il faut chercher à le résoudre en urgence, et non à l'encourager comme le fait la France, entre autres. La France n'avait pas et n'a toujours pas la légitimité suffisante pour sanctionner unilatéralement la Russie (...), elle a donc une part de responsabilité dans le conflit en Ukraine, et elle maintient une position qui encourage l'Ukraine à continuer le conflit sans chercher à négocier la paix, alors qu'elle devrait encourager les autres pays de l'OTAN et de l'UE à faire plus d'efforts pour mettre fin au conflit. Se regrouper dans une organisations militaire régionale comme l'OTAN et augmenter les budgets défenses de ses membres démesurément n'apportent pas plus de sécurité, au contraire, car cela crée des problèmes de sécurité aux autres pays non membres de l'OTAN. **(1) Maintenir** des équilibres tout en agissant (a) pour le désarmement, (b) pour la diminution des budgets défenses, et (c) pour la modernisations des armées, **(2) faire preuve de plus de transparence** dans le domaine militaire, **(3) renforcer** l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, et **(4) augmenter** la coopération entre les pays dans tous les domaines pour améliorer les conditions de vie des personnes (partout dans le monde) **apportera la paix** et la prospérité, et **plus de sécurité** (que l'élargissement de l'OTAN et l'augmentation démesuré des budgets défenses de ses pays membres ...), donc, pour obtenir un cessez-le-feu entre Russie et l'Ukraine, j'ai suggéré que les pays riches (OTAN, Europe,) proposent **(i) l'arrêt immédiat** (a) des livraisons d'armes à l'Ukraine et (b) de toutes les sanctions unilatérales contre la Russie, et **(ii) la tenue** d'une conférence internationale pour la paix en Ukraine et dans le monde durant laquelle pourraient être abordées, entre autres, (a) les questions de sécurité graves que le monde doit adresser en urgence [comme la possibilité de démanteler l'OTAN et de créer une nouvelle organisation internationale en charge de la modernisation des armées, du désarmement (nucléaire), et du maintien de la paix et la sécurité internationale, voir no 30-31], **(b) la résolution pacifique du conflit en Ukraine**, (c) l'impacte sur le maintien de la paix du développement d'applications globales qui peuvent être utilisées pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes (ex. proposition pour améliorer les systèmes d'AJ).

35.1 *Vous* (les responsables syndicaux, les députés et sénateurs) pouvez encourager le gouvernement français à faire plus d'efforts pour trouver une paix durable en Ukraine au lieu de faire payer les futurs retraités français les milliards d'euros qui sont dépensés par la France pour faire tuer des Ukrainiens et des Russes, en défendant une réforme des retraites plus juste, qui permette d'atteindre les objectifs du gouvernement, et qui aide à faire progresser la Société, en vous attaquant aux problèmes **des inégalités d'espérances de vie** entre les différentes catégories socioprofessionnelles et **de l'allongement de l'espérance de vie** globalement, et en parlant de la malhonnêteté de l'AJ et des OMA en France, et des propositions pour améliorer l'AJ dans le monde.

5) Les manifestations n'ont pas entraîné le retrait de la réforme.

36. Un grand nombre de français ne veule pas de la proposition de réforme des retraites faite par le gouvernement, mais, à ce jour, les manifestations n'ont pas permis de convaincre le gouvernement et ses soutiens sur cette réforme de repenser et de retirer la réforme, donc j'espère que l'alternative à la réforme du gouvernement présentée plus haut vous aidera à convaincre le gouvernement de repenser et de retirer sa réforme des retraite, et à

l'encourager à travailler avec tous les acteurs concernés (syndicats, organismes de retraite, partis politiques, assurance maladie, Pôle Emploi, service des impôts, ...) pour développer un meilleur système de retraite par répartition et pour présenter un projet de loi qui sera accepté par tout le monde, c'est un sujet de société important et un consensus sur ce sujet est indispensable, je pense.

37. Je ne pourrai pas envoyer cette lettre à tous les sénateurs et députés français et responsables syndicaux, donc je **vous** serais reconnaissant si '**vous**' pouviez la transmettre à ceux que je n'ai pas pu joindre. En vous remerciant à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre, et dans l'espoir que **vous** discuterez **publiquement** des sujets que j'aborde ici dans le cadre de votre débat sur la réforme des retraites, je vous prie d'agréer, Chers Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, Chers Mesdames et Messieurs les responsables syndicaux, mes salutations distinguées.

Pierre Geneviev

PS. : Si vous avez des difficultés à accéder aux pièces jointes, dites le moi et je vous enverrai les versions Pdf des documents par courriel.

Pièces jointes.

Lettres UN, EU, France, CPI, candidatures UN (2020-2023).

- PJ no 1 : Lettre du 23-3-22 à l'ONU (...); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-cand-tech-env-FR-23-3-22.pdf>].
- PJ no 2 : Lettre du 17-1-22 à Mme Vestager (...); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-cand-dep-sen-FR-15-1-22.pdf>].
- PJ no 3 : Candidature, Envoyé pour les technologies, (3,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology-appli-FR-15-1-22.pdf>];
Candidature, Envoyé on Technology EN (3,4); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology-appli-EN-15-1-22.pdf>];
- PJ no 4 : Lettre du 21-6-21; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf>],
EN (4,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-EN-21-6-21.pdf>].
- PJ no 5 : Lettre du 23-5-21; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-FR-23-5-21.pdf>],
EN (5,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-EN-23-5-21.pdf>].
- PJ no 6 : Lettre du 10-2-21 à la CPI; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-FR-10-2-21.pdf>],
EN (6,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-EN-10-2-21.pdf>].
- Décision CPI, 6-5-21 (6,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/decision-CPI-6-5-21.pdf>].
- Lettre à M. Kahn, Procureur de la CPI du 10-11-21 (6,5); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/rep-UK-For-off-2-9-20.pdf>].
- PJ no 7 : Lettre du 23-11-20; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf>],
EN (7,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-EN-23-11-20.pdf>].
- PJ no 8 : Lettre du 10-7-20; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf>],
EN (8,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-EN-10-7-20.pdf>].
- PJ no 9 : Proposition au programme INCO (9,1); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/incoproposal7-1-11.pdf>].
Évaluation de la Commission, et quelques lettres d'intérêt pour le projet (20 p.) (9,2) [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/incoproandletsup1.pdf>],
et (9,3) [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/incoletsup2.pdf>].
- PJ no 10 : Article CNN riches plus riches du 18-1-23; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-cnn-rich-2-times-Richer-last-2Y-18-1-23.pdf>].
Article Le Figaro Mélenchon vs. riches du 29-1-23 (10,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-let-melenchon-riche-res-mal-poor-29-1-23-no2.pdf>].
Article Les Echos US embargo puces du 29-1-23 (10,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-ech-US-JP-NDL-puce-discrimin-chine-29-1-23.pdf>].
Article Les Echos US embargo puces du 10-10-22 (10,4); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-echo-US-privé-China-de-puces-avances-10-10-22.pdf>].
Article La Tribune chômage senior du 12-2-23 (10,5); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-tri-cadre-senior-cho-2-peine-12-2-23.pdf>].
- Lettres, relevé de carrière, et requêtes liées à la mise à jour du relevé de carrière.**
- PJ no 11 : Lettre de la Carsat du 17-5-22 incluant relevé de carrière; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-de-Carsat-rep-2-recla-RC-17-5-22.pdf>].
- PJ no 12 : Relevé de carrière (site AR) du 16-6-22; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/releve-de-carriere-16-6-22.pdf>].
- PJ no 13 : Requête au TA de Poitiers vs Pôle Emploi du 20-6-22; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/req-au-TA-vs-Pole-Emploi-20-6-22.pdf>].
Lettre à M. Mauny du 13-10-22 (13,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-A-Mauny-PE-req-TA-Rep-13-10-22.pdf>].
Réponse de M. Mauny du 16-11-22 (13,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/rep-A-Mauny-PE-req-TA-16-11-22.pdf>].
Décision de M. Mauny du 23-5-22 (13,4); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/dec-PE-dir-reg-23-5-22.pdf>].
Recours hiérarchique du 2-5-22 (13,5); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/recours-hierarchique-PE-retraite-2-5-22.pdf>].
QPC AJ CE mars 2015 (13,6); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/QPC-AJ-cont-no-trans-CE-3-3-15.pdf>].
- PJ no 14 : Lettre du 30-12-22 envoyée au TA de Poitiers; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-au-TA-Poitiers-vs-PE-AJ-30-12-22.pdf>].
Lettre à M. Bassères du 16-1-23 (14,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-a-M-J-Basseres-req-TA-rep-16-1-23.pdf>].
- PJ no 15 : Décision du TA de Poitiers du 17-7-13 (7 p.); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/jug-ta-vs-pe-17-7-13.pdf>].
Requête au TA de Poitiers 10-1-12 (15,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/req-ta-vs-pe-10-1-12.pdf>].
Demande de régularisation de la requête par un avocat du 21-5-13 (15,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/dem-regul-req-21-5-13.pdf>].
- PJ no 16 : Requête au TA de Versailles vs Département de l'Essonne du 8-9-22 (16,1); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/req-au-TA-ver-vs-CG91-8-9-22.pdf>].
Extraits article sur la fraude de M. Mélenchon (16,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/a-expres-enquete-melenchon-16-11-17.pdf>].
Ma lettre du 16-5-22 (16,5); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-M-Durovray-CG91-retraite-16-5-22.pdf>].
Décision du TA de Versailles du 8-19-98 (16,6); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/dectav10-8-98.pdf>].
- PJ no 17 : Ma lettre du 30-12-22 au TA de Versailles; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-au-TA-Versailles-vs-CG91-AJ-30-12-22.pdf>].
- PJ no 18 : Ma lettre no 3 à M. Durovray (...) du 16-1-23; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let-M-Durovray-no-3-CG91-16-1-23.pdf>].
- Lettres aux gouvernements, députés et sénateurs 2019-2014 et commentaires sur l'AJ et sur les rapports sur l'AJ.**
- PJ no 20 : lettre à Mme Moutchou, aux députés, sénateurs ..., du 11-6-19; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-moutchou-parl-11-6-19.pdf>].
Réponses de Mme Moutchou, du 8 et 15-4-19 (20,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-Mme-moutchou-2-15-4-19.pdf>].
Rapport de Mme Moutchou et M. Gosselin, 7-23-19 (20,3); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/rap-AJ-Moutchou-23-7-19.pdf>].
Brouillon, remarques sur rapport Moutchou, 8-11-19 (20,4); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/rem-23-7-19-rap-AJ-8-11-19-draft.pdf>].
- PJ no 21 : lettre aux députés, Sénateurs ..., du 5-2-19 (5 p.); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-parl-AJ-PNF-2-5-2-19.pdf>].
- PJ no 22 : Lettre à M. Macron, ..., à M. Forst ... du 30-3-19 (10 p.); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-pres-parl-bachelet-30-3-19.pdf>].
2ème demande d'enquête administrative, Mme Belloubet du 17-5-19 (22,2); [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-belloubet-de-enq-admi-17-5-19.pdf>].
- PJ no 23 : Lettre du 5-2-19 aux députés et sénateurs; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-parl-AJ-PNF-2-5-2-19.pdf>].
- PJ no 24 : Lettre du 7-6-18 aux députés et sénateurs, entre autres; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-parl-syndi-press-AJ-PNF-7-6-18.pdf>].
- PJ no 25 : Lettre aux Députés et Sénateurs ..., du 7-11-17; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-press-politi-7-11-17.pdf>].
- PJ no 26 : Lettre à l'ONU (...) du 8-12-17; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-ung-unga-usa-uni-8-12-17.pdf>].
- PJ no 27 : Lettre à M. Macron, M. Philippe ..., du 27-6-17; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-pres-pm-mj-27-6-17.pdf>].
- PJ no 28 : Lettre adressée aux députés et sénateurs du 27-2-17; [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf2/let-cand-pres-politi-gov-27-2-17.pdf>].

- PJ no 29 : Lettre adressée aux députés et sénateurs, 17-5-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-polit-press-media-17-5-16.pdf>].
- PJ no 30 : Lettre à M. Hollande, aux avocats ..., du 20-1-16 (4.4), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-pres-pm-err-mat-OPC-2-20-1-16.pdf>].
Lettre du 23-10-15 à M. Hollande ... (30.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-pres-pm-rec-err-mat-OPC-23-10-15.pdf>].
- PJ no 31 : Lettre à M. Hollande (...) Remarques sur rapport AJ de 2014, du 17-11-14, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-pres-pm-etc-7-17-11-14.pdf>] ;
Candidatures au poste de UNSG 2016, 2006.
- PJ no 40 : Lettre envoyée à M. Hollande le 3-17-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-Hollande-cand-UN-17-3-16.pdf>].
- PJ no 41 : Lettre envoyée à l'ONU du 11-4-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/UN-cand-UNSG-11-4-16.pdf>].
- PJ no 42 : Lettre envoyée à l'ONU du 7-5-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/UN-cand-UNSG-2-5-7-16.pdf>].
- PJ no 43 : Lettre adressée au congrès américain le 25-8-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-us-congress-23-8-16.pdf>].
- PJ no 44 : Lettre adressée à l'ONU le 23-8-16, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/UN-cand-UNSG-3-23-8-16.pdf>].
- PJ no 45 : Vision statement, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/vision-8-4-16.pdf>].
- PJ no 46 : Brève biographie, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/bio-SG-can-17-3-16.pdf>].
- PJ no 47 : Mr. Kruger's Internet research report dated 6-10-16 (47.1), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/uscong-internet-gov-res-10-6-16.pdf>].
Mr. Kruger's Internet research report dated 3-23-16 (47.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/uscong-internet-gov-res-23-3-16.pdf>].
China, Russia (...) Internet Code of conduct, 1-13-15 (47.3), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/China-Russia-int-cod-conduc-1-13-15.pdf>].
- PJ no 48 : 2nd UNSG application du 1-12-11 (48.1); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/letungaBP-Pre1-12-11-4.pdf>],
1st UNSG application du 6-14-06 (48.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/ungeneralassemb.pdf>],
Lettre envoyée à l'ONU du 11-29-05 (48.3); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/uscongress10-20.pdf>],
Lettre envoyée à l'ONU du 1-18-15 (48.4); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/letunga-7-1-18-15.pdf>].

Requêtes CEDH 2020 et décisions.

- PJ no 51 : 1^{ère} Requête à la CEDH envoyée le 19-3-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/req-cedh-vs-france-18-3-20.pdf>].
- PJ no 52 : Annexe de la 1^{ère} requête du 19-3-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/annex-formulaire-CEDH-18-3-20.pdf>].
- PJ no 53 (R1 PJ x) : Pièces jointes à la 1^{ère} requête du 19-3-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/lien-int-PJ-req-1-CEDH-3-2-21.pdf>].
- PJ no 54 : Observations sur la recevabilité et le fond du 30-4-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/obs-rec-fond-regno1-CEDH-30-4-20.pdf>].
- PJ no 55 : Lettre envoyant les observations 30-4-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-fax-receva-CEDH-30-4-20.pdf>].
- PJ no 56 : Décision de la CEDH sur la requête 1, 26-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-no-15564-20-CEDH-26-11-20.pdf>].
- PJ no 57 : 2^{ème} Requête à la CEDH envoyée le 23-6-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/reqno2-art-17-cedh-vsFR-23-6-20.pdf>].
- PJ no 58 : Annexe de la 2^{ème} requête du 23-6-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/Annex-reqno2-art17-CEDH-23-6-20.pdf>].
- PJ no 59 (R2 PJ x) : Pièces jointes à la 2^{ème} requête du 23-6-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/lien-int-PJ-req-2-CEDH-3-2-21.pdf>].
- PJ no 60 : Lettre au greffier du 23-6-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-gref-CEDH-scanned-23-6-20.pdf>].
- PJ no 61 : Décision de la CEDH sur la requête 2, 26-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-no-31394-20-CEDH-26-11-20.pdf>].
- PJ no 62 : 3^{ème} Requête à la CEDH envoyée le 6-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/req-no3-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf>].
- PJ no 63 : Annexe de la 3^{ème} requête du 6-11-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/annexe-form-regno3-CEDH-3-11-20.pdf>].
- PJ no 64 (R3 PJ x) : Pièces jointes à la 3^{ème} requête du 23-6-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/lien-int-PJ-req-3-CEDH-3-2-21.pdf>].
- PJ no 65 : Décision de la CEDH sur la requête 3, 17-12-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-no-50015-20-CEDH-17-12-20.pdf>].
- PJ no 66 : 4^{ème} Requête à la CEDH envoyée le 6-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/req-no4-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf>].
- PJ no 67 : Annexe de la 4^{ème} requête du 6-11-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/annexe-form-regno4-CEDH-3-11-20.pdf>].
- PJ no 68 (R4 PJ x) : Pièces jointes à la 4^{ème} requête du 23-6-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/lien-int-PJ-req-4-CEDH-3-2-21.pdf>].
- PJ no 69 : Décision de la CEDH sur la requête 4, 17-12-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-no-50018-20-CEDH-17-12-20.pdf>].
- PJ no 70 : 5^{ème} Requête à la CEDH envoyée le 6-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/req-no5-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf>].
- PJ no 71 : Annexe de la 5^{ème} requête du 6-11-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/annexe-form-regno5-CEDH-3-11-20.pdf>].
- PJ no 72 (R5 PJ x) : Pièces jointes à la 5^{ème} requête du 23-6-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/lien-int-PJ-req-5-CEDH-3-2-21.pdf>].
- PJ no 73 : Lettre au greffier du 6-11-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-gref-CEDH-scanned-6-11-20.pdf>].
- PJ no 74 : Décision de la CEDH sur la requête 5, 17-12-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-no-50021-20-CEDH-17-12-20.pdf>].
- PJ no 75 : Lettre à la CEDH du 25-9-20; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/let-dem-for-req-3-5-CEDH-24-9-29.pdf>].

Rapports récents de l'ONU et autres documents liés.

- PJ no 90 : M. Guterres' vision, mars 21, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Guterres-vision-2021.pdf>].
- PJ no 91 : Data strategy, mai 2020, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/data-strat-may-2020-EN.pdf>].
- PJ no 92 : Rapport sur la coopération numérique 2020, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Di-coop-report-for-web-2020.pdf>].
- PJ no 93 : Rapport du open-ended group 10-3-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Rep-A-open-group-in-ftec-10-3-21.pdf>].
- PJ no 94 : Roadmap for digital cooperation 29- mai 2020, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/di-road-map-UN-EN-2020.pdf>].
- PJ no 95 : Roadmap for digital cooperation 29- mai 2020 version FR, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/di-road-map-UN-FR-2020.pdf>].
- PJ no 96 : UN response to Covid 19, 09-2020, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/UN-rep-to-covid-19-09-2020.pdf>].
- PJ no 97 : Call to action HR, 2020, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Call-To-Action-HR-EN-2020.pdf>].
- PJ no 98 : Call to action HR, 2020 version FR, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Call-To-Action-HR-FR-2020.pdf>].
- PJ no 99 : UNSG strategie nouvelles technologies 9-2018, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/SG-strat-New-Tech-EN-9-2018.pdf>].
- PJ no 100 : UNSG strategie nouvelles technologies 9-2018, version FR [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/SG-strat-New-Tech-FR-9-2018.pdf>].
- PJ no 101 : OTP policy paper, prelim. exam. FRA 2013; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OTP-Policy-Paper-Preli-Exam-2013-FRA.pdf>].
- PJ no 102 : OTP policy paper, prelim. exam. EN 2013; [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OTP-Policy-Paper-Preli-Exam-2013-EN.pdf>].
- PJ no 103 : Elements of crime, FRA 2020; [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/ElementsOfCrimesFra-CPI-20-10-20.pdf>].
- PJ no 104 : Elements of crime, EN 2020; [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/ElementsOfCrimesEng.pdf>].
- PJ no 105 : CEB roadmap for innovative UN DATA and statistics du 14-5-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/CEB-Roadmap-statistics-14-5-20.pdf>].
- PJ no 106 : Global study on legal aid UN 2016, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Global-Study-Legal-Aid-UN-2016.pdf>].
- PJ no 107 : World Bank cost-benefit analysis on LA 2019, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/WB-Cost-Benefit-Analysis-of-LA-2019.pdf>].
- PJ no 108 : Task Force on Justice report 2019, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/Task-Force-on-Justice-Report-2019.pdf>].
- PJ no 109 : UNGA resolution 67-187 on Legal aid 2012, [<http://www.pierregenevier.eu/npd3-2-21/UNGA-res-67-187-standards-legal-aid-20-12-12.pdf>].

Décisions et documents de la procédure de OPC sur l'AJ devant le Conseil constitutionnel, le CE et la CAA de Bordeaux 2014-2015.

- PJ no 110 : La décision du Conseil constitutionnel du 11-12-15 (110.1), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-c-constit-OPC-AJ-2-11-12-15.pdf>].
Dem. rectification d'erreur matérielle du 29-10-14 (110.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-c-cons-er-mat-28-10-15.pdf>].
Requête à la CEDH du 8-6-16 (110.3), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/req-cedh-8-6-16-2.pdf>].
Décision de la CEDH du 15-9-18 (110.4), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-CEDH-OPC-AJ-15-9-16.pdf>].
- PJ no 111 : La décision du Conseil constitutionnel du 14-10-15, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-c-constit-OPC-AJ-14-10-15.pdf>].
- PJ no 112 : OPC du 3-3-15 (11 p.) (11.1), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-cont-no-trans-CE-3-3-15.pdf>].
Pourvoi en cassation, du 3-3-15 (112.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/pourvoi-cass-CE-mem1-3-3-15.pdf>].
Ordonnance du 31-12-14, CAA Bordeaux rejet de l'Appel (112.3); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-CAA-Bordeaux-31-12-14.pdf>].
Ordonnance du 22-1-11, CAA Bordeaux supplément (112.4); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-sup-CAA-bordeaux-22-1-15.pdf>].
Décision du CE (Mme Fombeur) du 16-7615 (112.5); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-CE-vsPE-16-7-15.pdf>].
Décision BAJ – Strin du 8-4-15 (112.6); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-BAJ-CE-Stirm-15-4-15.pdf>].
Mon appel de la décision du BAJ du 23-5-15 (112.7); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/Appel-AJ-CE-vsPE-pour-qpc-23-3-15.pdf>].
Décision du BAJ du CE du 15-3-15 (112.8); [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-BAJ-CE-pres-15-3-15.pdf>];
Demande d'AJ du 3-3-15 pour le pourvoi devant le CE (112.9), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/aidju-CE-vs-PE-pourvoi-3-3-15.pdf>];
Demande d'AJ du 3-3-15 pour la QPC (112.10), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/aidju-CE-vs-PE-OPC-3-3-15.pdf>].
- PJ no 113 : Ma lettre de saisine du Conseil du 6-9-15 (6 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-c-constit-via-CE-9-6-15.pdf>].
- PJ no 114 : Lettre du Conseil Constitutionnel du 7-17-15 (1 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/dec-c-constit-OPC-OK-17-7-15.pdf>].
- PJ no 115 : Mes observations du 5-8-15 (16 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-c-constit-observ-5-8-15.pdf>].
- PJ no 116 : Les observations du PM sur la QPC, 8-10-15 (3 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/rep-premier-ministre-OPC-10-8-15.pdf>].
- PJ no 117 : Ma réponse aux observations du PM du 8-20-15 (16 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-c-co-repli-obs-PM-21-8-15.pdf>].
- PJ no 118 : Notification du Conseil, possibilité d'irrecevabilité du 2-10-15 (1 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/c-co-notif-art-7-2-10-15.pdf>].
- PJ no 119 : Réponse du PM, possibilité d'irrecevabilité du 5-10-15, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/rep-pm-OPC-moy-art-7-5-10-15.pdf>].
- PJ no 120 : Ma réponse, possibilité d'irrecevabilité du 5-10-15 (1 p.), [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/OPC-AJ-c-co-let-moy-art-7-5-10-15.pdf>].
- PJ no 121 : Demande de récusation de Jospin du 5-8-15, [<http://www.pierregenevier.eu/npd2/recusa-c-constit-jospin-5-8-15.pdf>].

Table des Matières

A. Les propositions et les objectifs de la réforme, les points de vue, et l'alternative possible.	P. 1
<u>1) Les positions de chacun sur la réforme.</u>	P. 1
<u>2) Les solutions pour résoudre les problèmes actuels du système de retraite.</u>	P. 2
B. L'exemple de mon cas particulier et des informations qui devraient ou pourraient être pris en compte.	P. 4
<u>1) Mon relevé de carrière très vide ou très haché et mes problèmes de carrière.</u>	P. 4
a) De 1977 à 1987, mes activités et revenus liés au tennis et de professeur de maths aux USA non pris en compte.	
b) De 1987 à 2001, mon licenciement illégal du CG91 en 1993, la procédure au TA, et mon projet de chômeur.	
c) De 2001 à 2011, la période vide liée à ma demande d'asile politique aux USA.	
d) Du 4-2-11 à ce jour, mon retour en France, la procédure contre PE, la procédure pénale et le chômage.	
(1) De 2012 à 2015, la procédure contre Pôle Emploi (PE) utilisant mon statut de réfugié.	
(2) En 2015, la fraude du Conseil constitutionnel (CC) et du Conseil d'État (CE) pour ne pas juger la OPC sur le fond.	
(3) De 2011 à ce jour, la procédure pénale contre le CA (...) et les mensonges et tricheries des procureurs, des juges (...).	
(4) De 2011 à ce jour, mon travail de chômeur, mes candidatures, et mes propositions envoyées à l'ONU (...).	
e) Les demandes de mise jour de mon relevé de carrière, et les procédures en justice liées.	
(1) La procédure de mis à jour de relevé de carrière, et la procédure contre PE.	
(2) La procédure contre le Conseil départemental de l'Essonne (G91).	
<u>2) Les informations qui devraient être collectées par l'Assurance retraite et le système de retraite du futur.</u>	P. 11
C. La loi sur l'AJ malhonnête, mes propositions pour améliorer l'AJ, l'accroissement des inégalités, et le lien entre la réforme des retraites et la guerre en Ukraine.	P. 12
<u>1) Les problèmes de l'AJ en France créent des carrières hachés et sont donc liés à la réforme.</u>	P. 12
<u>2) Mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et l'utilisation de l'intelligence artificielle.</u>	P. 13
<u>3) L'accroissement des inégalités et le financement du déficit en 2030.</u>	P. 14
a) L'accroissement démesurés des plus grandes fortunes du monde et la correction des inégalités.	
b) Les riches ne sont pas responsables du malheur des pauvres, ou bien moins que certains responsables politiques (...).	
c) L'inefficacité des manifestations à ce jour, et l'importance de parler de l'AJ, des OMA malhonnêtes (...).	
<u>4) Le lien entre la réforme des retraites et la guerre en Ukraine et l'importance de mettre fin à la guerre.</u>	P. 15
a) Les causes du conflit en Ukraine sont nombreuses et complexes et parfois pas mentionnées publiquement.	
b) Les frontières sont importantes, mais pas plus importantes que la vie des gens.	
c) La création d'une nouvelle IO pour la modernisation des armées, le désarmement (nucléaire,), le maintien de la paix (...).	
(1) L'OTAN n'est plus adaptée et l'importance de renforcer l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale.	
(2) Le démantèlement de l'OTAN et création d'une nouvelle organisation internationale en charge de la modernisation des armées (...).	
D Conclusion.	P. 20
<u>1) La réforme des retraites est critiquée par un grand nombre de personnes et l'accroissement des inégalités.</u>	P. 20
<u>2) Nous devons développer le système de retraite du futur.</u>	P. 20
<u>3) Les problèmes de la loi sur l'AJ créent des carrières hachés et volent des droits à la retraite aux pauvres.</u>	P. 21
<u>4) L'importance de mettre fin au conflit en Ukraine.</u>	P. 22
<u>5) Les manifestations n'ont pas entraîné le retrait de la réforme.</u>	P. 22
Pièces jointes.	P. 23
Table des Matières.	P. 25